

Aménagement forestier

Forêt domaniale de MEYRIAT

Département de l'AIN

2008 - 2027

Surface cadastrale : 622,2463 ha

Surface retenue pour la gestion : 622,25 ha

Altitudes extrêmes : 590 m – 1 100 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône Alpes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : AIN (01)

Forêt Domaniale de MEYRIAT

Contenance cadastrale : 622,00 ha

Surface de gestion : 622,25 ha

Révision d'aménagement forestier
2008 – 2027

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

ARRÊTE D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de MEYRIAT
pour la période 2008 - 2027

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- VU les articles L133-1, R133-2, R133-3 et R133-4 du Code Forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 août 1996, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MEYRIAT (01) pour la période 1993 – 2007 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de MEYRIAT (AIN), d'une contenance de 622,25 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt est divisée en trois séries :

- 1^{ère} série, de production, d'une contenance de 555,87 ha ;
- 2^{ème} série, d'intérêt écologique particulier, d'une contenance de 53,88 ha ;
- 3^{ème} série, d'accueil du public, d'une contenance de 12,50 ha.

Article 3 : La première série comprend une partie boisée de 554,14 ha, actuellement composée de sapin pectiné (54 %), épicéa commun (30 %), hêtre (15 %), et érable sycomore (1 %). Le reste, soit 1,73 ha, est constitué de vides.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 522,30 ha. Le reste est constitué des vides et de peuplements laissés en libre évolution.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (205,62 ha), le sapin pectiné (151,61 ha), l'épicéa commun (151,61 ha), ainsi que le tilleul, les érables, et le frêne (13,46 ha). Les autres essences feuillues seront maintenues comme essences objectif secondaires ou comme essences d'accompagnement.

Pendant une durée de vingt ans (2008 – 2027), la série sera divisée en deux groupes de gestion :

- un groupe irrégulier qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation moyenne de 10 ans ;
- un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 31,84 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité.

Article 4 : La deuxième série, entièrement boisée, est actuellement composée de sapin pectiné (39 %), épicéa commun (31 %), hêtre (29 %), et érable sycomore (1 %).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 53,88 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (23,88 ha), le sapin pectiné (15,00 ha), et l'épicéa commun (15,00 ha). Les autres essences feuillues seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Pendant une durée de vingt ans (2008 – 2027) :

- la série constituera un groupe unique irrégulier qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation moyenne de 10 ans ;
- des mesures spécifiques seront prises en faveur de l'avifaune cavernicole et de ses habitats.

Article 5 : La troisième série est constituée d'espaces ouverts destinés principalement à l'accueil du public dans le secteur de l'Abbaye, et à la préservation de l'étang des Planches et d'une zone inondable.

Pendant une durée de vingt ans (2008 – 2027), la série sera maintenue en l'état et fera l'objet de travaux d'entretien paysager et d'entretien de l'étang.

Article 6 : Sur l'ensemble de la forêt, et pendant une durée de vingt ans (2008 – 2027) :

- 1,3 km de route forestière avec place de retournement seront créés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols, des zones humides, et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre ;

- Une attention particulière sera portée à la préservation de l'avifaune. En particulier, les aires de rapaces seront répertoriées, et les travaux forestiers seront évités dans un périmètre de 100 m autour de celles-ci.

Article 7 : Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le **15 MARS 2012**

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois


Jean-Luc GUITTON

Direction Territoriale RHONE ALPES
Agence Interdépartementale
AIN LOIRE RHONE
UT du Plateau d'Hauteville-Lompnes

Département : AIN
Arrondissement : NANTUA
Canton : BRENOD
Région I.F.N. : 304 BUGEY CENTRAL
DRA : Rhône-Alpes

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Surface: 622,25 ha



Révision d'Aménagement Forestier

2008 - 2027



1ère série (555,87 ha) : production - Futaie irrégulière

2ème série (53,88 ha) : intérêt écologique particulier - Futaie irrégulière

3ème série (12,50 ha) : Accueil du public et protection paysagère

Altitude

Supérieure : 1 100 m

Moyenne : 900 m

Inférieure : 590 m

Essences principales

(% en surface en début d'aménagement)

Sapin 51%

Epicéa 29%

hêtre 16 %

AF 2%

Vides boisables : %

Vides non boisables : 2%

100 %

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET
- 0.2. SURFACE DE LA FORET
- 0.3. PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE
- 0.4. PARCELLAIRE

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

- 1.1.1. Topographie et hydrographie
- 1.1.2. Climat
- 1.1.3. Géologie
- 1.1.4. Pédologie
- 1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

1.2. HABITATS NATURELS

1.3. ZNIEFF ET ZICO

1.4. FLORE

- 1.4.1. Etages et séries de végétation
- 1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables
- 1.4.3. Répartition des essences forestières
- 1.4.4. Peuplements et arbres remarquables
- 1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

- 1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt
- 1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements
- 1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles et sous parcelles
- 1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt
- 1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif
- 1.5.6. Estimation de la production

1.6. FAUNE SAUVAGE

- 1.6.1. Relevés des espèces animales remarquables
- 1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)
- 1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt
- 1.6.4. Etat sanitaire de la faune sauvage

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

1.8. RISQUES D'INCENDIE

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

2.4. ACCUEIL DU PUBLIC

2.5. PAYSAGES

2.6. RICHESSES NATURELLES

2.7. SUJETIONS DIVERSES

2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

3. GESTION PASSEE - EQUIPEMENT DE LA FORET

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement

3.1.2. Dernier aménagement forestier

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS ENVISAGEES

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

4.4.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

4.4.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.4.3. Détermination de l'effort de régénération

4.4.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

4.5. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA TROISIEME SERIE

4.5.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

4.5.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.5.3. Détermination de l'effort de régénération

4.5.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

5. PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

5.3. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

5.3.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.3.2. Opérations sylvicoles : travaux

5.3.3 Opérations spécifiques en faveur des espèces cavernicoles

5.4. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA TROISIEME SERIE

5.4.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.4.2. Opérations sylvicoles : travaux

5.5. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

5.6. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.6.1. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

5.6.2 Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

5.6.3 Dispositions concernant les productions diverses

5.6.4. Dispositions en faveur de l'accueil du public

5.6.5. Dispositions en faveur des paysages

5.6.6. Protection des sites d'intérêt culturel

5.6.7 Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

5.6.8. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

5.6.9. Mesures générales d'ordre sanitaire

5.6.10. Programme d'observations et de recherches

5.6.11. Actions de communication

6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6.1. RECOLTES

6.2. RECETTES

6.3. DEPENSES

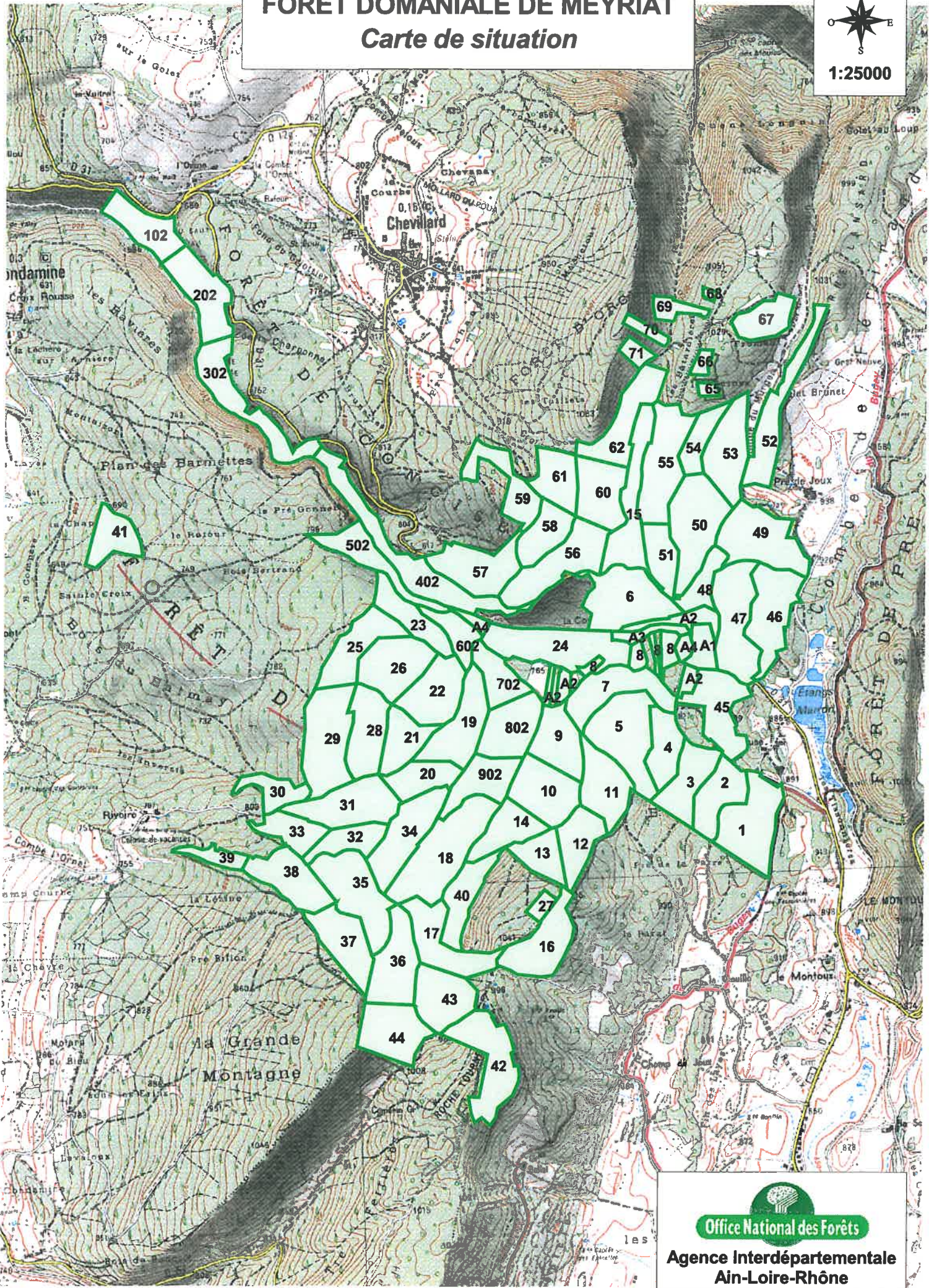
6.4. BILAN PASSE ET FUTUR

6.5. CONCLUSION GENERALE

7. ANNEXES

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Carte de situation



0. Renseignements généraux

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt :

La forêt domaniale de MEYRIAT provient du domaine de l'ancienne chartreuse de MEYRIAT, déclarée propriété nationale suite à la révolution de 1789.

Celle-ci fut suivie par une aliénation partielle correspondant aux terres agricoles et à des parcelles boisées, suite à des revendications de droits d'usage des communes riveraines qui sont à l'origine des forêts communales de BRENOD et de CHEVILLARD.

L'Etat acquit par la suite la propriété de PRABANT (90 ha en 1929) et racheta une partie des terres aliénées de la COURRERIE (26 ha en 1962).

Situation administrative :

Département: AIN

Arrondissement: NANTUA

Canton: BRENOD

Commune de situation: BRENOD, CHEVILLARD, CONDAMINE-LA- DOYE, OUTRIAZ, VIEU D'IZENAVE.

Région forestière

La forêt domaniale de MEYRIAT est située en totalité dans la région naturelle du **BUGEY-CENTRAL** - n° IFN: 304.

Les directives régionales d'aménagement s'appliquant à la forêt sont la DRA **Rhône-Alpes** (voir carte des régions forestières).

Organisation administrative de la gestion

La gestion est assurée par l' OFFICE NATIONAL DES FORETS :

- . Direction Territoriale RHONE ALPES
- . Agence Interdépartementale AIN LOIRE RHONE
- . UT du Plateau d'Hauteville-Lompnes
- . Poste de Brenod

0.2. SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date du dernier aménagement était de 620,90 32 ha.

Les modifications effectuées depuis cette date sont les suivantes :

Objet de la modification	Date	Commune concernée	Modification +/-	Nouvelle surface cadastrale
Echange Etat/conseil général				
Echange Etat/commune	25/10/2007	Chevillard	- 10,88 10 sur Chevillard	610,02 22
Echange Etat/commune	25/10/2007	Chevillard	+ 1,80 70 sur Chevillard + 0,17 70 sur Brénod + 9,99 78 sur Vieu d'Izenave	622,00 40
Total				
Régularisation des erreurs d'affectation cadastrale				622, 24 63

La surface de la forêt à la date de l'aménagement forestier est de 622,25 ha, répartie de la façon suivante selon les communes de situation :

BRENOD: 97,59 40 ha

CHEVILLARD : 41,35 42 ha

CONDAMINE-LA-DOYE : 40,86 01 ha

OUTRIAZ : 1,15 16 ha

VIEU D'IZENAVE : 441,28 64 ha

Dans la suite de l'aménagement forestier, on utilisera la surface totale arrondie: 622,25 ha.

La surface forestière boisée ou boisable appelée "**surface réduite**" est de **608,02 ha**.

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Les limites de la forêt ont fait l'objet de délimitations et bornages suivants :

- . Procès verbal de délimitation générale du 15/05/1827, homologué le 28/08/1836.
- . Procès verbal de bornage général du 03/61/1827, clos le 22/07/1863.
- . Procès verbaux de délimitation partielle :
 - .du 11/08/1864 , clos le 18/05/1866, enregistré le 19/05/1866.
 - .du 23/09/1865 , clos le 20/04/1869, enregistré le 29/04/1869.

Ces documents sont archivés dans les locaux des services de l'ONF à BOURG-EN-BRESSE.

Les limites sont bien marquées (layons essartés soulignés par des bornes, des croix gravées et des murets de pierres sèches).

Une politique de réduction d'enclave a permis par échange avec la commune de CHEVILLARD de resorber une enclave importante en 2007.

0.4. PARCELLAIRE




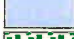





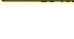






Le parcellaire existant est maintenu : la forêt est divisée en 3 séries.

- 1^{ère} série : parcelles numérotées de 1 à 22, 24, 27, 30 à 62, 65 à 71, 102 , 202, 302, 402, 502, 602, 702, 802, 902 .
- 2^{ème} série : parcelles numérotées de 23, 25, 26, 28, 29 .
- 3^{ème} série : parcelles numérotées de A1 à A4.

Les numéros 15 et 27 anciennement non utilisés jusqu'à maintenant sont à nouveau attribués (le numéro 15 pour l'échange avec Chevillard et le numéro 27 pour l'échange avec le Conseil Général).

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Légende des stations

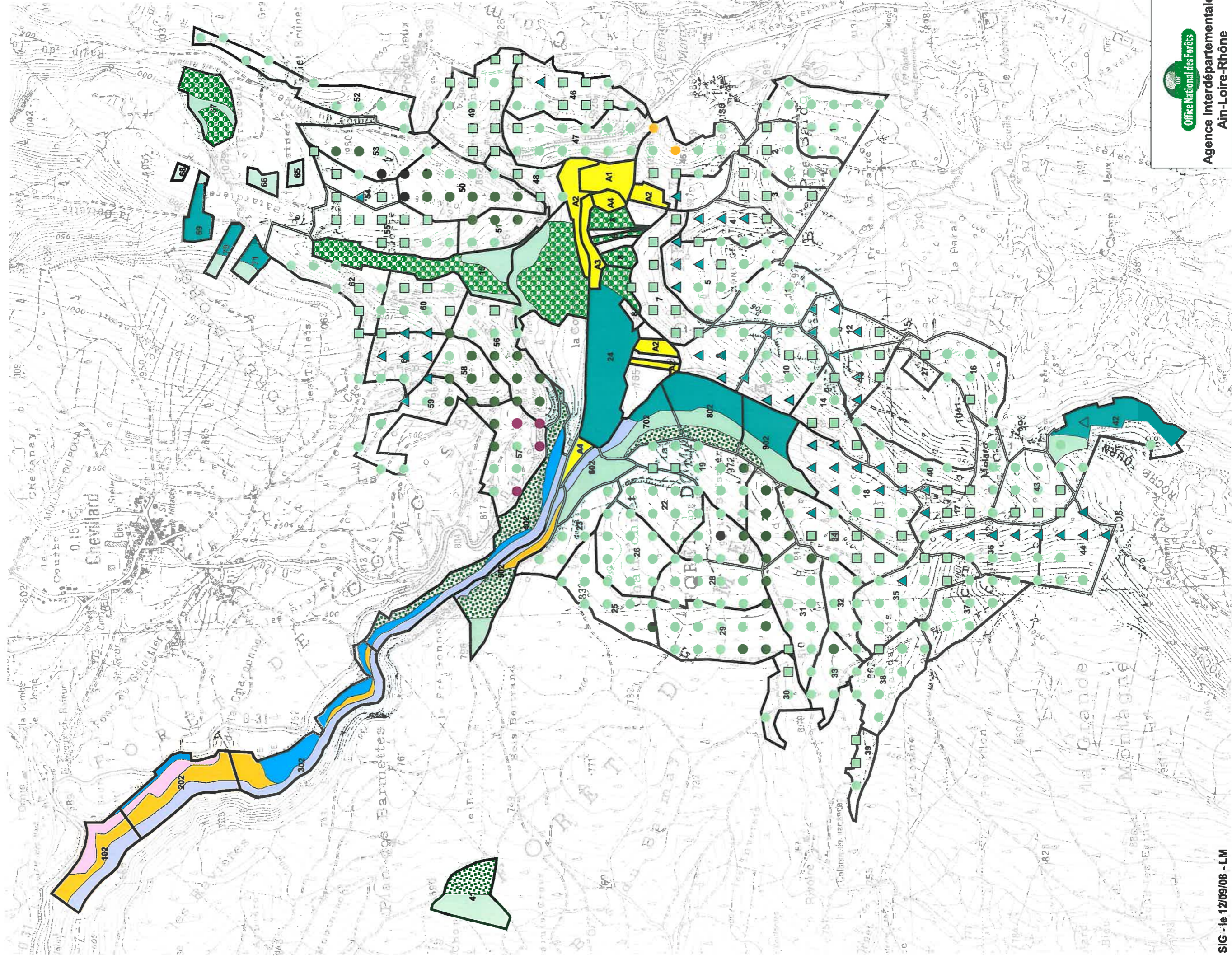
-  Parcelaire
 -  2.1 - Tillaies des versants pentus secs
 -  2.2 - Forêts des versants pentus drainés
 -  2.3 - Forêts des versants pentus frais
 -  5.3 - Hêtraies sapinières sèches
 -  5.6 - Hêtraies sapinières drainées
 -  5.7 - Hêtraies sapinières peu humides
 -  5.8 - Hêtraies sapinières assez humides
 -  7.1 - Chênes pubescentes thermophiles sèches
 -  Zones à vocation non forestière (pâturage, accueil du public)
-
-  2.2 - Forêts des versants pentus drainés
 -  3.3 - Sapinières des sols peu évolués
 -  5.3 - Hêtraies sapinières sèches
 -  5.6 - Hêtraies sapinières drainées
 -  5.7 - Hêtraies sapinières peu humides
 -  5.8 - Hêtraies sapinières assez humides

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Carte des stations



1:15060



1. Analyses du milieu naturel

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. Topographie et hydrographie

Topographie

La forêt domaniale de MEYRIAT, située en bordure Ouest du Bugey central se trouve globalement en position de versant entre la Combe du Val à l'Ouest et les combes du val de BRENOD à l'Est.

Ce versant est en fait entaillé d'axe Est-Ouest par le ruisseau du Valey provenant des Etangs Marron et par trois de ses affluents : le bief du Corps au Nord, le bief de la Dollière et le bief de Prabant au Sud.

Cette particularité hydrographique engendre une grande variété dans l'exposition. On estime la répartition des surfaces d'exposition à 28 % pour le Nord, à 22 % pour l'Est, à 17 % pour le Sud et à 33 % pour l'Ouest. On notera que les nombreux confinements viennent atténuer l'effet des expositions dites « chaudes ».

On estime la répartition des surfaces en fonction de la déclivité à :

- pentes inférieures à 20% : 10%
- pentes de 20% à 50%: 80%
- pentes supérieures à 50%: 10%

L'altitude moyenne de la forêt est de 900 m, avec un maximum de 1100 m au canton de Taillis Froment dans la parcelle 67 et avec un minimum de 590 m au canton du Roc du Saut de Cheval en parcelle 102.

Hydrographie

La forêt est traversée par 4 ruisseaux souvent à sec une partie de l'été (ruisseau du Valey, bief du Corps, bief de la Dollière, bief de Prabant). Il n'y a pas d'activité piscicole.

Conclusion: sur une grande partie de la forêt, la récolte ne pose pas de problème particulier.

1.1.2. Climat

Le poste météorologique de référence est celui d'HAUTEVILLE-LOMPNES situé à 15 km au Sud de la forêt, à une altitude de 830 m.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1600 mm (moyenne 1963 -1985)

Température moyenne annuelle : 7,04 °C (moyenne 1963 -1985)

Toutefois, l'exposition très différente, la situation en cuvette et surtout à l'abri des influences chaudes doivent donner des chiffres localement encore plus rigoureux et un climat général plus humide.

L'enneigement est variable en fonction de l'altitude et de l'exposition. Il varie en général entre 1 et 4 mois pouvant atteindre certaines années 6 mois dans les expositions les plus froides. Certaines neiges lourdes peuvent endommager gravement les peuplements notamment dans les jeunes peuplements plus fragiles (hiver 1977-1978, 1984-1985, 1990-1991).

- vents dominants de secteur : Sud-Ouest à Nord-Ouest. Ils occasionnent rarement de gros dégâts bien que les cyclones et les ouragans soient relativement fréquents dans la région (1905, 1914, 1927, 1946, 1971, 1980, 1982, 1990).

Conclusion :

La pluviométrie abondante et bien répartie sur l'année est favorable à la végétation forestière mais reste déficitaire pour les sols filtrants. On note le dépérissement plus important du sapin depuis la canicule de 2003 et surtout d'importantes attaques de scolytes dans les peuplements d'épicéa.

1.1.3. Géologie

La forêt repose sur les assises calcaires du crétacé au jurassique inférieur.

nom de l'étage	nature de l'étage	% de la surface totale
éboulis quaternaires	éboulis calcaire	5
dépôts fluvio-glaciaires	galets calcaires et marnes	5
kimméridgien	calcaire (organogène)	5
séquanien	calcaires variés	20
rauracien	calcaire à grain fin	25
argovien et oxfordien	marno-calcaire	10
bathonien	marno-calcaire	10
bajocien supérieur	calcaire détritique	10
bajocien inférieur et aalénien terminal	calcaires à entroques	10

Les dépôts quaternaires sont peu importants en surface et restent localisés :

- zone d'éboulis concernant le débouché du bief de Prabant (parcelles 7, 9, 702, 802)
- le fluvio-glaciaire est aussi peu représenté : talweg principal de la Courrierie et extrémité ouest des gorges du Valey.

Le contexte général est celui d'un versant anticlinal avec à l'ouest le synclinal de la Combe du Val (pendage général vers l'ouest).

D'ouest en est, les terrains forment d'abord une série continue du kimméridgien au bajocien et aalanien terminal (zone de dalles des parcelles 502, 25 et 29).

Ce dernier étage vient buter sur un système faillé qui mène à l'axe anticlinal du plateau de Brenod.

Les calcaires durs des étages kimméridgiens, rauracien et bajocien déterminent une grande partie des reliefs.

La dépression de l'Arbépin est liée aux terrains marneux de l'oxfordien.

1.1.4. Pédologie

type de sol	% de la surface totale
Rendzines (Arbépin-Châtillonnet-Haut du Valey) et lithosols	15
Sols alluviaux marneux	2
Sols humo-calcaires (éboulis instables du Valey et rebord de la Boissière)	5
Sols humo-calciques (de 800 m à 1 000 m suivant l'exposition)	68
Sols bruns (principaux talwegs)	10

En général, les sols sont superficiels sur les croupes (dalles calcaires affleurant souvent) de type humique carbonaté et plus profonds dans les versants à très profonds dans le bas et les dépressions.

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les types stationnels utilisés ont été définis par la DRA Rhône-Alpes (voir carte des stations en annexe 7).

Les proportions des différentes stations dans la superficie de la forêt sont les suivantes :

Code de station	Dénomination et type de station	Essences écologiquement adaptées	Surface en ha	% de la surface réduite	Production potentielle* (feuillus/résineux) (m3/ha/an)
2.1	tillaies des versants pentus secs	tilleuls, érable à feuilles d'obier, frêne, érable sycomore, érable plane, bouleau, tremble, épicéa commun	3,79	1	3
2.2	forêts des versants pentus drainés	tilleuls, érable sycomore, frêne, chênes, hêtre, érable plane, sapin, épicéa	11,90	2	5
2.3	forêts des versants pentus frais	érable sycomore, frêne, tilleuls, chênes, hêtre, érable plane, sapin, épicéa	16,00	3	5
3.3	sapinières des sols peu évolués	hêtre, érable sycomore, érable à feuilles d'obier, tilleuls, sapin, épicéa	3,55	1	2
5.3	hêtraies sapinières sèches	hêtre, épicéa commun, sapin pectiné, érable sycomore, érable à feuilles d'obier, tilleuls, frêne	65,59	11	4
5.6	hêtraies sapinières drainées	hêtre, épicéa commun, sapin pectiné, érable sycomore, érable plane, frêne	296,30	48	8
5.7	hêtraies sapinières peu humides	hêtre, épicéa commun, sapin pectiné, érable sycomore, érable plane, frêne	124,70	20	9
5.8	hêtraies sapinières assez humides	hêtre, épicéa commun, sapin pectiné, érable sycomore, érable plane, frêne	78,73	13	11
7.1	hêtraies chênaies sèches	hêtre, chênes, tilleuls, érable sycomore, érable plane, frêne, bouleau, tremble	7,46	1	3
		Total (surface réduite)	608,02	100%	
		Vides non boisables	14,23		
		Total	622,25		

* production potentielle affectée à dire d'experts

Les n° font référence à la DRA: Rhône- Alpes et au catalogue de stations Alpes du Nord- Montagnes de l'Ain

La moyenne pondérée de la production potentielle, au regard des stations présentes sur la forêt, donne un résultat de l'ordre de 7,9 m3/ha/an (volume aménagement résineux + feuillus).

En effet, on peut noter qu'environ 500 ha de la forêt présente une potentialité moyenne à forte (comprise entre 8 et 11 m3/ha/an).

La production réelle est cependant dépendante du capital sur pied (cf. paragraphe 1.5.6)

1.2. HABITATS NATURELS

Le site de MEYRIAT n'a pas été retenu comme zone Natura 2000 au titre de la Directive Habitats. Cependant nous pouvons relever la présence d'hêtraies thermocalcicoles (habitat d'intérêt communautaire).

1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux) et ZPS (zone de protection spéciale)

(voir cartes annexe 7)

La forêt est incluse pour 66,30 ha dans la ZNIEFF de type 1 n° 01000010 dénommée Bois de Chatillonnet (grand intérêt ornithologique dû à la nidification assez régulière de la Chouette de Tengmalm ou Nyctale).

Une petite partie de la forêt (9,50 ha) est incluse dans la ZNIEFF de type 1 n° 01130020 dénommée Forêt de l'Abbaye de Meyriat (intérêt floristique dû à la présence d'une petite liliacée : la Gagée jaune).

Une partie de la forêt (163,00 ha) est incluse dans la ZNIEFF de type 2 n° 0113 dénommée Réseau de zones humides du plateau de BRENOD (une partie des versants boisés de la forêt de Meyriat sont pris en compte car ils participent à l'alimentation du réseau et ils jouent donc un rôle important dans la conservation de la qualité des eaux)

ZICO: néant

1.4. FLORE

1.4.1. Etages et séries de végétation

La forêt s'étage du collinéen supérieur (série de la chênaie charmaie thermophile) au montagnard (série de la hêtraie thermocalcicole et de la hêtraie-sapinière).

1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables

Espèces végétales non protégées mais remarquables présentes dans la forêt:

Lis martagon : *Lilium martagon*

Seslérie bleue : *Sesleria coerulea*

1.4.3. Répartition des essences forestières

La composition en essences de la forêt a été estimée à partir des données recueillies lors de la description typologique des peuplements.

Essences	% de la surface boisée	% de la surface totale	Surface en ha
Sapin pectiné	52	51	317,85
Epicéa commun	30	29	183,95
Hêtre	16	16	96,70
Erable sycomore	1	1	4,02
Autres feuillus	1	1	5,50
Total (surface réduite)			
Vides non boisables		2	14,23
Total	100	100	622,25

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement.

1.4.4. Peuplements et arbres remarquables

Quelques arbres de grandes dimensions sont répertoriés (dans les parcelles 3, 5, 47, 49 pour le sapin et l'épicéa) et en parcelle 33 pour le hêtre. On citera plus particulièrement le sapin président en parcelle 3.

Les gorges du Vieux Valey abritent quelques épicéas au port colonnaire (parcelle 302).

Quelques espèces rares localement sont également répertoriées (pin noir en parcelle 29, sapin de douglas en parcelle 46).

Le canton de Châtillonnet est riche en futaie de hêtre de bonne conformation.

1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Jusqu'à ces dernières années, l'état global des peuplements était considéré comme satisfaisant, même aux expositions dites « chaudes » grâce au confinement qui faisait office de tampon.

Cependant, la canicule de 2003 a beaucoup affecté les peuplements et les conséquences vont se poursuivre sur une durée longue. On enregistre un dépérissement accru des sapins avec le développement du gui et des attaques très importantes de scolytes sur épicéas.

Compte tenu du réchauffement climatique confirmé, l'avenir du sapin pourrait être compromis dans les franges les plus sèches des stations 5.3 et 5.6 (hêtraie-sapinière sèche et hêtraie-sapinière drainée). Il devra donc être cultivé suivant une sylviculture dynamique en mélange avec les feuillus. A fortiori, l'épicéa devra être cantonné aux expositions « froides » et au dessus de 1 000 m si possible.

La Dorge (*Mélampsorella caryphyllecerea*) est beaucoup plus représentée dans cette forêt que dans les forêts avoisinantes sur le plateau d'Hauteville.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt

Sur la plus grande partie (série 1 partie et série 2 en totalité), un inventaire statistique à maille de 100 m*100 m a été réalisé au cours du printemps et de l'été 2007. Les résultats détaillés et conditions d'exécution figurent en annexe 7.1.5.

Sur le surplus, la description des peuplements forestiers a été réalisée en partie à l'avancement avec mesure des surfaces terrières résineuses (GR) et feuillue (GF) par points représentatifs de type de peuplement. L'état sanitaire ainsi que la surface et la nature des vides ont été notés.

Les typologies utilisées sont :

- typologie des futaies jardinées du deuxième plateau et des pentes intermédiaires du massif jurassien.
- typologie des peuplements réguliers du département de l'Ain.
- typologie des peuplements feuillus irréguliers de Franche-Comté

La répartition des catégories de diamètre est la suivante :

Petits bois (PB) : 20/25

Bois moyens (BM): 30/35/40

Gros bois (GB) : 45/50/55

Très gros bois (TGB) : 60 et +

Régénération (R) : 24,50 ha

Il s'agit de régénération naturelle pour le sapin et de plantation pour l'épicéa dont l'origine de provenance n'est connue que depuis 1984 (RP PAB 502 ou RP PAB 503). Le taux de réussite des plantations est supérieur à 80%. L'âge est compris entre 0 et 20 ans. La hauteur est inférieure à 6 m.

Peuplement régulier à petits bois (RPB) : 24,94 ha

Il s'agit de plantation d'épicéa de provenance inconnue. Ces peuplements ont été déjà éclaircis.

Le diamètre est voisin de 0,20 m et la hauteur voisine de 18m. La surface terrière est voisine de 40 m²/ha.

Peuplement régulier résineux au stade coupe secondaire (FR stade 2) : 2,38 ha

Il s'agit de peuplement à dominante épicéa en cours de régénération sapin. G voisin de 20 m²/ha.

Futaie jardinée équilibrée (A) : 46,43 ha

Il s'agit de peuplement plus ou moins mélangé sapin épicéa avec G voisin de 25 m²/ha.

Futaie jardinée riche en gros bois (B) : 20,08 ha

Il s'agit de peuplement plus ou moins mélangé sapin épicéa avec G voisin de 30 m²/ha.

Futaie jardinée claire (C) : 18,74 ha

Il s'agit de peuplement plus ou moins mélangé sapin épicéa avec G compris entre 15 et de 20 m²/ha.

Futaie jardinée claire avec feuillus(Cf) : 27,59 ha

Idem que ci-dessus avec une proportion de feuillus plus grande.

Peuplement irrégulier à excédent de petits bois (D) : 16,66 ha

Il s'agit de peuplement à dominante sapin avec G compris entre 15 et de 25 m²/ha.

Peuplement irrégulier à excédent de bois moyens (E) : 79,60 ha

Il s'agit de peuplement plus ou moins mélangé sapin épicéa plus ou moins dense avec G compris entre 15 et de 35 m²/ha.

Peuplement irrégulier à excédent de bois moyens avec feuillus (Ef) : 100,82 ha

Idem que ci-dessus avec une proportion de feuillus plus grande.

Peuplement irrégulier à excédent de gros bois (F) : 190,41 ha

Il s'agit de peuplement plus ou moins mélangé sapin épicéa. $20 < G < 30$

Futaie résineuse très claire (G) : 39,12 ha

La surface terrière G est inférieure à 10 m²/ha. Ces peuplements sont très souvent en cours de régénération.

Taillis sous futaie de feuillus divers (TSF fd) : 16,75 ha

Il s'agit de taillis sous futaie médiocre souvent difficile d'exploitation avec quelques résineux épars. $15 < G < 20$.

Vide (V): 14,23 ha

Vides, rochers, ruines, essai de trouées de plantation (arbres fruitiers, aulnes ...) dans la parcelle 24.

1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements

code du type	Nom du type	Surface du type en ha	% de la surface totale
R	Régénération (0-20 ans)	24,50	4
RPB	Peuplement régulier petits bois (40-60 ans)	24,94	4
FR Stade 2	Futaie régulière au stade coupe secondaire	2,38	0
A	Futaie jardinée équilibrée	46,43	7
B	Futaie jardinée riche en gros bois	20,08	3
C	Futaie jardinée claire	18,74	3
Cf	Futaie jardinée claire avec feuillus	27,59	4
D	Futaie irrégulière résineuse à excédent de petits bois	16,66	3
E	Futaie irrégulière résineuse à excédent de bois moyens	79,60	13
Ef	Futaie irrégulière résineuse à excédent de bois moyens claire avec feuillus	100,82	16
F	Futaie irrégulière résineuse à excédent de gros bois	190,41	31
G	Futaie résineuse très claire	39,12	6
TSF fd	Taillis sous futaie de feuillus divers	16,75	3
V	Vides, rochers, zones improductives (6,47 ha parc arboré autour des ruines)	14,23	2
	Total	622,25	100

La cartographie des peuplements figure en annexe.

Les types de peuplements les plus représentés sont :

E et Ef pour 29 % et le type F pour 31 %.

Les types jardinés (A,B,C,Cf) représentent 13 % de la surface de la forêt.

Le rajeunissement se concrétise par une diminution de plus de 100 ha des peuplements de type F (excédent de gros bois) par rapport à la description de 1994.

1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles

Parcelle ou sous parcelle	Surface totale (ha)	Surface réduite (ha)	Type des peuplements													Parcelle ou sous parcelle	
			R	RPB	FR Stade 2	A	B	C	Cf	D	E	Ef	F	Gf	TSF		Vide
1	12,29	12,29	0,45				2,96		1,97		0,99	0,99	4,93				1
2	7,57	7,57									1,08	2,16	3,25	1,08			2
3	8,03	8,03				1,00	1,00				3,02	1,00	2,01				3
4	6,43	6,43									1,29	1,29	3,85				4
5	13,40	13,40				0,96	0,96		0,96		1,91	1,91	6,70				5
6	11,70	11,38		7,82		2,10									1,46	0,32	6
7	9,06	9,06					2,01				1,01	2,01	4,03				7
8	3,78	3,78	3,78														8
9	7,46	7,46				0,93					1,87		3,73	0,93			9
10	9,21	9,21				1,02	1,02		1,02		2,05	1,02	3,08				10
11	9,08	9,08							1,01		2,02	1,01	5,04				11
12	6,81	6,81	0,47				1,06			1,06	1,06	1,06	2,10				12
13	5,34	5,34	0,22								0,85	1,71	0,85				13
14	6,31	6,31	0,26				1,01						4,03	1,01			14
15	8,96	8,64		3,57		2,54		0,99			1,25		0,29			0,32	15
16	9,75	9,75	1,75								2,40	0,80	1,60	3,20			16
17	9,38	9,38									0,94	7,50	0,94				17
18	15,51	15,51	2,59								1,85	0,92	9,23	0,92			18
19	9,75	9,75	0,91					0,88				3,53	1,76	2,67			19
20	5,71	5,71	0,22									1,37	2,75	1,37			20
22	9,29	9,29					1,03		2,06			3,10	1,03	2,07			22
24	12,83	11,83	0,34	11,49												1,00	24
27	1,36	1,36	1,36														27
30	4,21	4,21											4,21				30

31	10,49	10,49	1,31			2,30			1,14			2,30	2,30	1,14			31
32	5,04	5,04							0,84		0,84	0,84	2,52				32
33	5,21	5,21								1,04		3,13		1,04			33
34	10,04	10,04							1,83		0,91	0,91	5,48	0,91			34
35	11,86	11,86				0,99			0,99	0,99		0,99	6,91	0,99			35
36	9,63	9,63		0,36							1,16		8,11				36
37	8,46	8,46									0,94	3,76	3,76				37
38	8,75	8,75				0,97					1,94	2,92	2,92				38
39	2,51	2,51	0,44						0,69			1,38					39
40	6,73	6,73	0,58						1,03				5,12				40
41	5,75	5,75	0,52			1,50								3,03	0,70		41
42	10,71	10,71	5,35				1,07						3,22	1,07			42
43	8,53	8,53											8,53				43
44	9,07	9,07		0,69		0,93	0,93		0,93	0,93		1,87	2,79				44
45	9,02	9,02										4,51	3,61	0,90			45
46	10,31	10,31							0,94		1,87	0,94	6,56				46
47	11,97	11,97				1,00	1,00				5,97	2,00	2,00				47
48	4,10	4,10					0,82				1,64		1,64				48
49	11,62	11,62	0,56			2,01					1,01	3,01	4,02	1,01			49
50	12,12	12,12				1,01			1,01		2,02	5,05	3,03				50
51	5,11	5,11					1,02				3,07	1,02					51
52	8,82	8,82									2,65	1,76	1,76	2,65			52
53	8,99	8,99										3,60	5,39				53
54	4,14	4,14											4,14				54
55	11,40	11,40									7,98	1,14	2,28				55
56	11,28	11,28							0,94	1,88	3,76	2,82	0,94	0,94			56
57	9,77	9,77							3,55	1,78		1,78		2,66			57
58	6,12	6,12				0,87				0,87			1,75	2,63			58
59	6,96	6,96									0,87	0,87	4,35	0,87			59
60	8,47	8,47							1,06		3,18	2,11	1,06	1,06			60
61	6,25	6,25									0,78	2,34	3,13				61
62	8,97	8,97									1,12		7,85				62
65	0,73	0,73	0,22					0,51									65
66	1,20	1,20		1,20													66
67	5,12	5,12	0,76										4,36				67
68	0,41	0,41				0,41											68
69	2,31	2,31		0,27	1,37	0,49					0,18						69
70	1,36	1,36		0,23							1,13						70
71	1,59	1,59			1,01							0,58					71
102	6,75	6,75	1,60			0,53		3,08								1,54	102
202	8,87	8,87	0,69			0,58		5,42								2,18	202
302	10,14	10,14						4,17								5,97	302
402	13,27	13,18	0,12			3,68		3,44		0,21	0,53		0,30		4,90	0,09	402
502	6,70	6,70				5,64					1,06						502
602	4,30	4,30				0,77		1,13			2,40						602
702	5,69	5,69				3,23					0,63		1,83				702
802	8,72	8,72				3,53							5,19				802
902	7,29	7,29				3,18	4,11										902
Total série 1	555,87	554,14	24,50	25,63	2,38	42,17	20,00	18,74	22,85	8,76	71,23	83,01	183,12	35,00	16,75	1,73	Total série 1
21	6,26	6,26							0,78	0,78	2,35	2,35					21
23	6,55	6,55							0,93	1,88		2,81		0,93			23
25	8,67	8,67				0,86			0,87	0,87	1,73	4,34					25
26	9,98	9,98				2,22			2,22	1,11	2,21			2,22			26
28	8,84	8,84				1,10			1,11	1,11	2,21	1,10	2,21				28
29	13,58	13,58							0,97	0,97	0,97	4,85	4,85	0,97			29
Total série 2	53,88	53,88				4,18			4,66	7,83	8,37	17,66	7,06	4,12			Total série 2
A1	2,91															2,91	A1
A2	5,81															5,81	A2
A3	1,83															1,83	A3
A4	1,95															1,95	A4
Total série 3	12,50															12,50	Total série 3
Total	622,25	608,02	24,50	25,63	2,38	46,35	20,00	18,74	27,51	16,59	79,60	100,67	190,18	39,12	16,75	14,23	Total
%	100		4	4	0	7	3	3	4	3	13	16	31	6	3	2	%

1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt

	Futaie	Taillis sous futaie	Taillis	Vides boisables	Vides non boisables	Total
ha	591,27	16,75			14,23	622,25
%	95	3			2	100

1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif

L'inventaire systématique, effectué sur 483 ha donne une surface terrière moyenne (Gmoy) résineuse de 23,7m²/ha.

Sur les 101 ha décrits à l'avancement avec prise de surface terrière non systématique, on trouve un Gmoy résineux de 25,2m²/ha.

Enfin, sur 24,5 ha de jeunes plantation (peuplement R) la surface terrière peut être considérée comme nulle.

Soit une moyenne globale sur la surface réduite Gmoy résineux de 22,9m²/ha

Si l'on compare notre résultat à la surface terrière objectif pour une futaie en équilibre, type A ou B, qui donne 20 à 35m²/ha (cf. Typologie des futaies irrégulières résineuses du 2^{ème} plateau et pente intermédiaires du Jura) , **on constate que la forêt de Meyriat se situe dans le bas de la fourchette alors que les conditions stationnelles sont globalement bonnes.**

Plus finement, les résultats d'inventaire donnent comme G résineux moyen sur les peuplements les plus représentés sur la forêt : Types E et F (60 % de la forêt) :

TYPE DE PEUPEMENT	Gmoy résineux (m ² /ha)	Surface du peuplement sur la forêt (ha)	Valeurs de G donnée par la typologie « 2 ^e plateau du Jura » (m ² /ha)
E+	34,3	79,6	> 25
Ef	18,6	100,67	15 à 25
F-	20,1	109,5	15 à 30
F+	36,1	80,5	> 30
	Total	370,27	

1.5.6. Estimation de la production

La production ne peut être estimée pour les 15 dernières années du fait que seuls 55 ha ont fait l'objet de prise de données dendrométrique en 1994 (annexe 7.1.5).

On note l'importance des peuplements Ef et F- dont le Gmoy est relativement faible consécutivement à la décapitalisation dans les Gros Bois et Très Gros Bois et aux effets des dépérissements et attaques parasitaires de la période précédente.

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. - Relevés des espèces animales remarquables

Espèces animales protégées ou menacées présentes dans la forêt :

Nom usuel	Nom latin	Niveau de protection
MAMMIFERES		
Rongeur		
Ecureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
Carnivores		
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
Lynx d'Europe	<i>Felis lynx lynx</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
OISEAUX		
Rapaces nocturnes		
Nyctale	<i>Aegolius funereus</i>	"
Rapaces diurnes		"
Buse Variable	<i>Buteo buteo</i>	"
Picidés		
Pic Noir	<i>Dryocopus martius</i>	"
Corvidés		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	"
Casse Noix Moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	"
Cuculidés		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	"
REPTILES		
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	"
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	"

La fouine, la martre, la belette et l'hermine sont observées sur l'ensemble de la forêt. Ces quatre mustélidés sont les principaux prédateurs des petits carnivores et des oiseaux. Ces mammifères font l'objet d'une législation spéciale (articles 2 et 3 de l'arrêté du 17/04/1981 et arrêté du 15/04/1985).

OBSERVATIONS

L'écureuil est présent partout où il y a des résineux et surtout de l'épicéa.

Le lynx est observé rarement. Il est à noter que le territoire du lynx couvre une surface moyenne de 100 à 150 km².

Le pic noir fréquente particulièrement les parcelles à gros hêtres du canton du Châtillonnet; il est facile à identifier par son tambourinage énergique et puissant ou par les cavités à orifice ovale, creusées dans les arbres sains. C'est une espèce à grand territoire. Pour nicher, il lui faut de gros hêtres dans lesquels il fore des cavités qui sont ensuite après abandon, utilisables par de nombreuses autres espèces (oiseaux, mammifères et insectes).

La Chouette de Tengmalm ou Nyctale fréquente également les parcelles à gros hêtres du canton du Châtillonnet (Pelles 21, 23, 25, 26, 28 sur environ 55 ha). Les arbres à cavité sont repérés par une pastille bleue d'environ 20 cm de diamètre réalisée sur 2 faces opposées du tronc à environ 1,30 m de haut. A l'intérieur de la pastille est peint un numéro en noir. Pour chaque parcelle le numéro va de 1 à x en fonction du nombre d'arbres répertoriés. Chaque année, les arbres sont sondés par l'agent au printemps pour identifier les cavités habitées. Pour cela, l'agent se place au pied d'un arbre répertorié, à l'aplomb des cavités et gratte le tronc avec un bâton sec. En général, lorsque l'arbre est habité, l'animal sort sa tête à l'entrée de la cavité pour reconnaître le danger et alors il peut être identifié. On a pu observer jusqu'à 6 femelles nicheuses en 1993. L'ornithologue Alain JOVIAUX a réalisé le bagage de 2 nichées et d'une femelle adulte lors des campagnes de sondage de 1987 et 1993. La nidification est fluctuante suivant les années. La présence de cette chouette en forêt de MEYRIAT en fait un site ornithologique exceptionnel au moins au niveau départemental. En 2004, l'arbre à cavité n°10 de la parcelle 28 est occupé par un pic noir. En 2005, l'arbre à cavité n°1 de la parcelle 21 est occupé par un pic épeiche alors que l'arbre n°3 est occupé par une sitelle torchepot. En 2007, l'arbre à cavité n°1 de la parcelle 26 est occupé par un pic noir ainsi que l'arbre n°3. On constate qu'en moyenne, malgré un nombre de cavité élevé (une quarantaine), seuls quelques uns sont utilisés.

La buse variable fréquente l'ensemble de la forêt.

1.6.2. - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

Espèces non gibier :

Renard, blaireau, petits rongeurs

Parmi les nombreux passereaux qui fréquentent la forêt, on remarque notamment les mésanges (noires, bleues, nonnettes). Elles ont la particularité de broyer les graines de gui lorsqu'elles se nourrissent de ses baies et il est donc très important de favoriser leur population en conservant sur pied les arbres à cavités dans lesquels elles nichent et élèvent leurs couvées.

Espèces gibier :

Chevreuil, sanglier, chamois (de passage et non chassé), lièvre

Grives, pigeon ramier, bécasse

Gelinotte (plan de chasse nul): en voie de disparition.

La grive draine présente toute l'année, **la grive musicienne** qui migre en hiver et revient début mars et **la fauvette à tête noire** sont les principales propagatrices du gui. **La grive draine** voit ses effectifs renforcés en hiver par l'arrivée de populations nordiques. Elle trouve dans les sapinières guitées du Plateau d'Hauteville les conditions favorables pour hiverner.

1.6.3. - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Le chevreuil est devenu le gibier le plus représenté. Le biotope lui est assez favorable (nombreuses lisières, ancien pâturage). On trouve des dégâts en forêt, plus particulièrement dans les zones où les chevreuils se regroupent en hiver, néanmoins cela ne met pas l'avenir de la forêt en danger. En 2006, on a enregistré une baisse importante de la population sur tout le plateau d'Hauteville sans en connaître véritablement les causes et le cheptel mettra certainement plusieurs années avant de retrouver un niveau correct.

Le sanglier: de plus en plus nombreux, il s'est multiplié rapidement ces dernières années. Aujourd'hui, malgré la chasse, il est classé nuisible et s'il ne fait pas de dégât sur les arbres, on peut certainement lui attribuer de nombreux dégâts dans la destruction des couvées de certains oiseaux (gelinotte, bécasse, etc.) au printemps.

Le lièvre : se cantonne en lisière de forêt.

1.6.4. - Etat sanitaire de la faune sauvage

Pas de problème connus.

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Types de risques constatés dans la forêt

Le chemin rural du Vieux Valey est exposé aux chutes de pierres, essentiellement à l'occasion des exploitations forestières (accès temporairement interdit).

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Ces risques sont très faibles. Aucun incendie ne s'est déclaré dans cette forêt, de mémoire d'homme.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

Résultats constatés sur 15 années : 1993 /2007 (détail en annexe 7.1.2.- récoltes des dernières années et en annexe 7.1.3. - revenus des dernières années)

Essences	Catégorie de diamètre	Prix au m3 sur pied (actuel)	Prix au m3 sur pied (moyenne des 3 dernières années en €.2007)	Volume annuel vendu (m3)	Volume annuel délivré (m3)
Sapin	25 et + 20 et -		35	3 014	
Epicéa	25 et + 20 et -		42	1 686	
Chêne	25 et + 20 et -				
Hêtre	25 et + 20 et -		20	287	
Autres feuillus	25 et + 20 et -		10	2	
	Taillis				
	Houppiers toutes essences			541	

Prix obtenus - Marché du bois

Les prix sont ceux obtenus sur la moyenne des 3 dernières années. Ils sont proches des valeurs moyennes constatées dans la région.

Qualité et destination des produits vendus

Les résineux sont essentiellement utilisés en charpente, en palette et pour les plus belles billes de pied en menuiserie. Les hêtres sont essentiellement utilisés en chauffage sauf pour le canton du Châtillonnet où l'on trouve du bois d'oeuvre.

Affouage

Néant

Droit d'usage au bois

Néant.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Ressources particulières

Néant.

Concessions

N° 203 Passage d'une ligne électrique EDF moyenne tension, pour l'alimentation du poste de la maison forestière de Meyriat (emprise de 248 m de long). Concession à titre gratuit valable pour la durée d'exploitation de la ligne.

N° 219 Location de pré de fauche au GAEC MASSONNET pour une surface de 5, 27 24 ha. Acte signé le 01/01/06 pour une durée de 7 ans. Prix : 130 €/ an révisable tous les ans.

N° 236 Passage d'une canalisation d'eau potable vers la commune de Chevillard (longueur de la conduite : 119 m). Acte signé le 26/07/01 pour une durée de validité jusqu'au 31/12/2011. Montant capitalisé.

N° 316 Concession à titre gratuit pour l'utilisation d'une route d'une piste forestière comme piste de ski de fond par le Centre d'Accueil Montagnard « La Sivollière » de Brénod à partir du 1^{er} janvier 1992 (emprise de 2,5 m de large sur 6,7 km de long).

N° 486 Passage d'une conduite de gaz sur 1,744 km. Acte signé le 15/11/99 valable pour la durée d'exploitation de la conduite. Montant capitalisé.

N° 486 Concession à titre gratuit pour l'utilisation d'une piste forestière comme piste de ski de fond et comme parcours pédestre par le Centre d'Accueil Montagnard « La Sivollière » de Brénod à partir du 03/08/2000 jusqu'au 02/08/2009 (emprise de 2,5 m de large sur 2,6 km de long).

N° 527 Concession à titre gratuit pour l'utilisation des pistes forestières de PRABAN, LA DESERTE, LA COURRERIE, LA PERROUSE et LE MOLLARD comme parcours pédestre. Acte signé le 19/07/01 pour une durée de validité jusqu'au 18/07/09.

N° 544 Concession à titre gratuit pour le passage d'un circuit balisé pour le tourisme équestre en forêts domaniales (St Sulpice, Arvières, Gervais). Acte signé le 25/05/04 pour une durée de validité jusqu'au 24/05/07. Concession renouvelable par tacite reconduction.

Droits d'usage

Néant.

Trois servitudes sont à signaler :

Le fond enserré dans les parcelles 42, 43, 44 a le droit d'utiliser le chemin est-ouest qui traverse les peuplements des parcelles 43 et 44 aux parcelles 32 et 33 en direction de Rivoire.

Le fond désigné sous le nom « Molard de l'Orge » et situé en limite sud de la parcelle 16 bénéficie du droit de passer sur les chemins des parcelles 16 à 18, 36, 42 à 44 et d'installer des poteaux téléphoniques en bordure du chemin le desservant par le sud.

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

Gibiers recherchés

Sanglier, chevreuil, lièvre, bécasse, pigeon ramier.

Mode de chasse

- Gros gibier en battue
- Petit gibier : chasse devant soi

Modes d'exploitation

Sur 549,25 ha : licence collective à la saison

Sur 73 ha : location à l'amiable des parcelles isolées de la forêt domaniale aux sociétés de chasse communales limitrophes :

Brénod : parcelles 42p, 52, 65, 66 et 67 (22,76 ha)

Chevillard : parcelles 59p, 68 à 71 (10 ha)

Condamine-la-Doye : parcelles 1²,2², 3²,4² (28,00 ha)

Vieu d'Izenave : parcelles 30, 39, 41(12,43 ha)

Prix du droit de chasse

En licence collective : 17 144 € (prix actualisé pour la saison 2008-2009)

En location amiable : 196 € sur Vieu d'Izenave, 262 € sur Brenod, 409 € sur sur Condamine la Doye.

Evolution de la demande et du nombre de chasseurs - Difficultés rencontrées

L'exploitant est satisfait de son lot et il gère prudemment le cheptel chevreuil et sanglier. Ces cheptels sont compatibles pour l'instant avec la gestion forestière.

Plan de chasse des cinq dernières années

Année	2003	2004	2005	2006	2007	
Chevreuil	Attribution	12	13	13	12	11
	Réalisation	9	13	5	10	6

Ces résultats sont donnés pour l'ensemble du lot de chasse en licence collective. Ce territoire couvre 549,25 ha presque entièrement boisés.

2.4. ACTIVITES PISCICOLES

L'étang de la maison forestière (21 ares; brèches non colmatées) et l'étang du Pont de la Planche (38 ares) ne sont pas exploités.

2.5. ACCUEIL DU PUBLIC

Voir carte des intérêts touristiques en annexe 7.

Attraits particuliers de la forêt

Les caractéristiques topographiques du site ainsi que les peuplements en général denses et donc plutôt sombres ne sont pas favorables pour attirer le public. Le secteur de l'Abbaye où subsistent quelques ruines et situé en milieu plus ouvert ainsi que la Courrierie (ancienne clairière en partie reboisée) d'où l'on a une vue sur les versants environnants sont les endroits les plus attrayants. L'étang des Planches est également un lieu agréable pour se détendre quand il fait beau et il a été équipé d'une table de pique-nique. Il existe aussi 2 tables de pique-nique à proximité des ruines de l'abbaye.

Zones particulièrement fréquentées

Les sites décrits précédemment.

Activités de loisir pratiquées en forêt

Chasse, promenade à pied, VTT, cheval occasionnellement, cueillette des champignons. Le ski de fond sur les pistes faisant l'objet de concessions (voir carte des concessions).

Problèmes posés - Incidence sur les milieux et la gestion forestière

Pour l'instant, la fréquentation reste discrète compte tenu du peu d'attrait que suscite la forêt.

Evolution constatée et évolution prévisible

Un projet d'accueil du public est en cours d'étude. Son objectif est d'attirer beaucoup plus de monde près des ruines de l'abbaye pour mieux faire connaître ce site culturel et ses alentours où il est prévu d'aménager un sentier pédagogique. Si ce projet aboutit, le public devrait être beaucoup plus nombreux pour visiter ce site et les alentours.

2.5. PAYSAGES

Voir carte des intérêts touristiques en annexe 7.

Inventaire paysager DIREN.

La forêt est située dans l'ensemble géographique remarquable n° 23 dénommé « Région d'Hauteville » au titre de l'inventaire paysager DIREN.

Paysages remarquables

De la maison forestière de Meyriat, on a une vue assez dégagée sur les ruines de l'ancienne Chartreuse et les versants environnant.

Sites remarquables

Ruines de l'ancienne Chartreuse.

Analyse de la sensibilité paysagère

-La forêt vue de l'extérieur

Une grande partie de la forêt est peu visible de par sa situation en cuvette (pas de route ouverte à la circulation publique dans la cuvette) avec cependant une vision de loin pour la bordure Ouest depuis la Combe du Val.

-La forêt vue de l'intérieur

Seuls les abords des sentiers, chemins fréquentés ou les routes forestières empruntées par les randonneurs sont sensibles. La route départementale n°31 bordée à de nombreux endroits par les peuplements domaniaux nécessite lors des exploitations un travail soigné. Il n'y a pas d'endroits aménageables facilement pour créer des fenêtres paysagères qui agrémenteraient le parcours (route très sinueuse, glissières de sécurité, rebords de falaise).

2.6. RICHESSES CULTURELLES

Ruines de l'ancienne Chartreuse.

2.7. SUJETIONS DIVERSES

Néant.

2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Un projet de réserve biologique a été envisagé sur le canton du Châtillonnet pour la protection du biotope favorable au pic noir et à la chouette de Tengmalm (Nyctale), mais ce projet ne s'est pas concrétisé à ce jour.

3. Gestion passée - Equipement de la forêt

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement forestier

Avant 1861, la forêt d'une contenance de 533,21 ha, était aménagée en futaie jardinée par volume (2 400 m³).

Tableau récapitulatif des caractéristiques des anciens aménagements .

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1861-1885	Décret du 22/11/1861	533,21	Futaie régulière à révolution de 150 ans (6 périodes de 25 ans)
1886-1897	Décret du 05/07/1886	533,21	Futaie régulière à révolution de 150 ans (possibilité totale de 2 345 m ³)
1898-1911	Décret du 24/10/1898	533,21	Futaie régulière à révolution de 150 ans (possibilité totale de 2 950 m ³)
1912-1929	Décret du 31/12/1912	533,21	Futaie jardinée par contenance à révolution de 132 ans (2 séries) 2 rotations de 8 ans ; 3 800 m ³ de volume présumé réalisable
1930-1952	Décret du 13/03/1934	622,93 achat 3 ^{ème} série	Futaie jardinée par contenance (2 séries) Objectif de volume sur pied : 315 m ³ /ha fls+rx 2 rotations de 11 ans ; 2 900 m ³ de volume présumé réalisable coupes d'amélioration dans la 3 ^{ème} série
1953-1972	Arrêté du ministère de l'agriculture du 30/09/1958	635,64 (incorporation MF et dépendances)	Les 3 séries sont en futaie jardinée par contenance Diamètre 55 à 132 ans, jardinage par bouquets, 2 rotations de 10 ans en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} séries, 8 ans pour la 3 ^{ème} série possibilité totale de 3 890 m ³
1973-1992	Arrêté du ministère de l'agriculture du 30/01/1975	620,91	Série 1 (590,73 ha): futaie irrégulière avec un groupe de rajeunissement de 12,73 ha, un groupe de jardinage de 265,00 ha et un groupe d'amélioration de 313,00 ha Série 2 (30,18 ha): futaie régulière (plantations non prévues en coupe). Possibilité totale de 3 040 m ³

On constate au fil du temps un passage d'un traitement régulier à un traitement irrégulier avec une difficulté à trouver une possibilité bien adaptée.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

Caractéristiques

L'aménagement de la forêt domaniale de MEYRIAT d'une contenance de 620,90 ha approuvé par arrêté du 19 août 1996 avait une durée d'application de 15 ans (1993 –2007).

La forêt est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux et feuillu, tout en assurant la protection générale du milieu et des paysages et localement la protection d'un biotope favorable au Pic Noir et à la Chouette de Tengmalm (Nyctale).

Elle était divisée en 3 séries :

- 1^{ère} série : 553,83 ha (production)
- 2^{ème} série : 55,16 ha (protection de biotope du Pic Noir et de la Nyctale, et production)
- 3^{ème} série : 11,91 ha (hors cadre)

La 1^{ère} série sera traitée en futaie jardinée de sapin pectiné (57%), d'épicéa (37%) de hêtre (5%) et de feuillus divers (1 %).

- elle sera parcourue par des coupes de jardinage assises par contenance à la rotation de 8 ans pour le groupe d'exploitation facile (428,47 ha) et de 15 ans pour le groupe d'exploitation difficile (71,36 ha).

La 2^{ème} série sera traitée en futaie jardinée mixte de hêtre (41%), de sapin (29%) et d'épicéa (30 %).

Elle sera parcourue par des coupes de jardinage assises par contenance à la rotation de 8 ans.

3,00 ha seront régénérés.

La 3^{ème} série est non boisée et hors cadre.

Les tableaux récapitulatifs seront établis pour la période de 1993 à 2007 soit une durée de 15 ans.

Prévision 1993-2007

Série	Surface (ha)	Traitement	Méthode d'aménagement	Surface à régénérer (ha)	Rotation (années)	Prévisions de récoltes annuelles (m3 résineux commerciaux)			
						Régénération	Amélioration	Jardinage	Total
1 (rx)	553,83	futaie jardinée	jardinage	3,00	8 sur 428,47 ha 15 sur 71,36 ha			4 978 292	5 270
2 (rx)	55,16	futaie jardinée	jardinage	20,50	8	30		282	312
Total	608.99			76,25		30		5 552	5 582

Application de l' aménagement forestier

Durée d'application retenue : 15 ans, (1993-2007).

Récolte (volumes récoltés en m3 commerciaux)

La récolte effectuée durant le précédent aménagement s'élève, sur les 3 séries, à 83 055 m³ (le détail des récoltes en annexe 7.1.2) selon le détail suivant :

Série	Surface (ha)	Rotation effective (années)	Volumes récoltés (en m ³ commerciaux)				
			Jardi- nage	Produits accidentels	Autres	Total	Prévision m ³ com
1 et 2 (rx)	608,99		61 279	9 223		70 502	79 050
3 (rx)	11,91				83	83	4680
S/total	620,90		61 279	9 223	83	70 585	83730
%			87	13	0	100	
Feuillus			4347			4 347	1500
Taillis et houppiers			7 201	922		7 201	
Total (feuillus et résineux)			72 827	10 145		83 055	
%			88	12	0	100	

Soit un prélèvement annuel moyen sur 15 ans de 9,2 m³ amg/ha/an (8,05m³com/ha/an), légèrement supérieure à la production potentielle estimée à 7,9 au regard des stations (Titre 1) ce qui confirme l'analyse descriptive et quantitative du titre 1.

Régénération (3,00 ha prévu en 2^{ème} série) : voir résultats inventaire 2^{ème} série en annexes 7.1.5.2b

Travaux

Les dépenses pour travaux effectués durant les 15 dernières années s'élèvent à 530 040 € hors taxe selon le détail suivant :

Nature des travaux	Entretien	Investissement	Total	Soit /ha/an
Sylvicole	201 020 €		201 020 €	22 €
Maintenance	48 901 €		48 901 €	5 €
Infrastructure	130 210 €	118 921€	249 131 €	27 €
Autres	30 988 €		30 988 €	3 €
TOTAL	401 119 €	118 921€	401 119 €	57 €

Conclusions

L'aménagement préconisait :

Pour la 1^{ère} série :

- le maintien du traitement en futaie jardinée par bouquets.
- l'augmentation en proportion des feuillus et de l'épicéa.
- création d'une route empierrée avec 3 places de dépôts sur 1 500 m (Châtillonnet).

- création de 5 places de dépôts (pelles 5, 16, 42,52, 2/7)
- création de pistes à tracteur sur 4 000 m (3 :300 m, 9/10 : 400 m, 14 :250 m, 23 : 750 m, 36/44 : 450 m, 35/37 : 600 m, 40 : 200 m, 64 : 250 m, 1/2 : 400 m, 2/2 : 400 m).
- création d'une cabane abri en bois pour les ouvriers et les agents.
- conservation des épicéas columnaires du Vieux Valey

Les prescriptions prévues ont été globalement suivies.

Pour la 2^{ème} série :

- le maintien du traitement en futaie jardinée par bouquets.
- l'augmentation en proportion des feuillus et de l'épicéa (les zones d'épicéa scolytées sont remplacées par la régénération de sapin et la proportion d'épicéa a diminué).
- l'interdiction d'exploiter des coupes pendant les périodes de reproduction du Pic Noir et de la Nyctale, soit du 1^{er} mars au 15 juin (interdiction respectée).
- de passer en simple amélioration et récolte sanitaire dans les peuplements à dominante feuillue.
- d'obtenir à moyen terme une proportion minimale de 50% de feuillus dans les peuplements à dominante résineux en favorisant particulièrement les tiges de hêtre de diamètres 10 à 20 pour assurer la relève.
- travailler au profit des semis feuillus dans les régénération même si les semis résineux dominant.

Les prescriptions prévues ont été globalement suivies sauf pour la proportion d'épicéa.

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Néant

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

Matérialisation des limites périmétrales

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	44 920
Limites naturelles	
Tronçons à matérialiser	
Total	44 920

Matérialisation des limites parcellaires (hors périmètre)

désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	27 050
Tronçons à matérialiser	2 900
Total	29 950

Equipements de desserte

	Réseau du domaine public km	Réseau du domaine privé km	Longueur totale	
			km	km/100 ha
Routes revêtues	5,84	1,91	7,75	1,25
Routes empierrées	1,35	5,70	7,05	1,13
Routes en terrain naturel				
Total routes	7,19	7,61	14,80	2,38
Pistes à tracteur		49,14	49,14	7,90

Voir l'implantation des équipements sur la carte d'aménagement en annexe 7.

Sont considérées comme routes les voies accessibles aux camions grumiers.

Places de dépôt : 19 places de dépôt sont recensées actuellement.

Equipements cynégétiques, piscicoles, pastoraux, de protection contre l'incendie, RTM

Aucun équipement en forêt communale.

Equipements d'accueil du public

Nature	Longueur en km
Pistes cyclables	Néant
Pistes cavalières	Néant
Pistes de ski de descente	Néant
Pistes de ski de fond	2,3
Sentiers de randonnée	6,5
Sentiers éducatifs	Néant
Sentiers sportifs	Néant
Pistes VTT	3,2

Voir carte paysagère et touristique en annexe 7.

Autres équipements : table de pique-nique.

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée de l'aménagement : 20 ans, 2008 /2027

4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

La forêt domaniale de MEYRIAT présente la problématique suivante (solutions retenues en vert):

1. Des conditions stationnelles assez bonnes à très bonnes **mais une récolte passée supérieure à la production moyenne qui a entraîné une certaine décapitalisation.** (Gmoy résineux = 22,9 m²/ha, valeur cible 27m²/ha)
 - ⇒ **le prélèvement pour la période à venir sera nettement réduit afin de permettre à la forêt de retrouver un capital sur pied plus conforme à la productivité des stations.**
2. Un contexte **de forêt de montagne**, à zones parfois très accidentées, et un massif possédant une sensibilité paysagère moyenne à forte
 - ⇒ **maintien du traitement en futaie irrégulière**
3. Un **risque de dépérissement** des sapins/épicéas en dessous de 1000 m d'altitude (et envahissement par le Gui des vieux sapins) et les risques liés aux changements climatiques (avec toute la difficulté d'évaluer la mesure des changements à venir) :
 - ⇒ **âge d'exploitabilité abaissé et augmentation de la part feuillue en dessous de 1000 m**
4. Une futaie de sapins-épicéas relativement rajeunie, encore dense par endroit, avec une régénération résineuse plutôt bienvenante parmi laquelle les semis feuillus commencent à prendre de l'importance
 - ⇒ **Poursuite de l'effort de régénération** et contrôle de l'extension des feuillus
5. **Une richesse environnementale forte et reconnue** (forêt incluse dans ZNIEFF de type 1, présence d'espèce patrimoniale voire protégée : chouette de Tengmalm, pic noir, lynx, Gagée jaune ...)
 - ⇒ **création d'une série à objectif déterminant de protection de biotope sur 54 ha**
 - ⇒ **mise en place d'un îlot de sénescence de 31,53 ha, soit 5 % de la surface de la forêt** (zone de quiétude pour la faune, extension des lichens rares sur très vieux sapins, préservation des oiseaux et insectes spécialisé)
 - ⇒ **préconisations de gestion** : préservation arbres morts et à cavité, période interdite en cas de nidification...
6. **Un rôle d'accueil du public concentré dans le secteur de l'Abbaye** et des ruines
 - ⇒ **création d'une série d'accueil du public de 12,50 ha** dans cette zone
 - ⇒ projet, dans la mesure des possibilités budgétaires, d'un sentier pédagogique et/ou d'un sentier découverte autour des ruines

7. Une desserte dans l'ensemble satisfaisante sauf pour le secteur des parcelles 15 et 50 à 60.
 ⇒ création d'une route forestière qui permettra de desservir les parcelles 15, 50, 51, 55 et 62

=> Maintien de la division de la forêt en 3 séries au regard des différents enjeux :

- 1^e série de production sur 556 ha
- 2^e série d'intérêt écologique particulier sur 54 ha
- 3^e série d'accueil du public et protection des paysages

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX -

Les objectifs principaux de la forêt domaniale de MEYRIAT sont résumés dans le tableau suivant

Série	Surface (ha)		Objectifs : - principaux déterminant la sylviculture - associés	Type de série et type de traitement
	Totale	Réduite		
1	555,87	554,14	Principaux - Production de bois d'œuvre résineux qualité charpente et de feuillus qualité menuiserie palette et chauffage. Associés - Protection des sols et des milieux - Protection des paysages	- Série de production, tout en assurant la protection des milieux et des paysages. - Traitement en futaie irrégulière.
2	53,88	53,88	Principaux - Protection d'un biotope remarquable en faveur des espèces cavernicoles, notamment la chouette de Tengmalm et le pic noir, et production de bois d'œuvre résineux qualité charpente et de feuillus qualité menuiserie palette et chauffage. Associés - Protection des sols et des milieux - Protection des paysages	- Série d'intérêt écologique particulier et de production, tout en assurant la protection des milieux et des paysages. - Traitement en futaie irrégulière.
3	12,50	0,00 (pelouse et parc arboré)	Principaux - Accueil du public et protection paysagère Associés - Protection des sols, des milieux	- Série d'accueil du public tout en assurant la protection des milieux et des paysages. - Coupes paysagères et sanitaires.

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA 1^{ère} SERIE

La structure à retenir selon la DRA Rhône-Alpes est la futaie irrégulière compte tenu des contraintes physiques assez marquées.

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Traitement et méthode d'aménagement

Futaie irrégulière.

parcelle	Surface ha	Cantons
1	12,29	La Pérouse
2	7,57	La Pérouse
3	8,03	La Pérouse
4	6,43	Mongelaz
5	13,40	Mongelaz
6	11,70	La Courrierie
7	9,06	Mongelaz
8	3,78	Pré Neuf
9	7,46	Mongelaz
10	9,21	La Mamelière
11	9,08	Mongelaz
12	6,81	La Mamelière
13	5,34	La Mamelière
14	6,31	La Mamelière
15	8,96	La Vie Grasse
16	9,75	Le Molard de l'Orge
17	9,38	Le Molard de l'Orge
18	15,51	Praban
19	9,75	La Déserte
20	5,71	Châtillonet
22	9,29	Châtillonet
24	12,83	La Courrierie
27	1,38	Le Molard de l'Orge
30	4,21	Prélion
31	10,49	Châtillonet
32	5,04	Le Grand Bois
33	5,21	Prélion
34	10,04	Praban
35	11,86	Le Grand Bois
36	9,63	Cornaz Catin
37	8,46	Le Grand Bois
38	8,75	Le Grand Bois

parcelle	Surface ha	Cantons
39	2,51	Le Grand Bois
40	6,73	Le Molard de l'Orge
41	5,75	La Chapelle
42	10,71	Sous la Roche Tournery
43	8,53	Le Molard de l'Orge
44	9,07	Cornaz Catin
45	9,02	Meyriat
46	10,31	Pré Laurent
47	11,97	Meyriat
48	4,10	Meyriat
49	11,62	Pré Laurent
50	12,12	La Grand Laya
51	5,11	La Grand Laya
52	8,82	La Grand Laya
53	8,99	La Grand Laya
54	4,14	La Grand Laya
55	11,40	La Grand Laya
56	11,28	L'Arbepin
57	9,77	L'Arbepin
58	6,12	L'Arbepin
59	6,96	L'Arbepin
60	8,47	L'Arbepin
61	6,25	L'Arbepin
62	8,97	Les Côtes
65	0,73	Côte Pometaz
66	1,20	Côte Pometaz
67	5,12	Taillis Froment
68	0,41	Le Pellet
69	2,31	Le Pellet
70	1,36	Le Pellet
71	1,59	Les Côtes
102	6,75	Les pentes du Valey
202	8,87	Les pentes du Valey
302	10,14	Les pentes du Valey
402	13,27	Aux Bonnatières
502	6,70	Aux Bonnatières
602	4,30	Châtillonnet
702	5,69	La Déserte
802	8,72	La Déserte
902	7,29	La Déserte

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

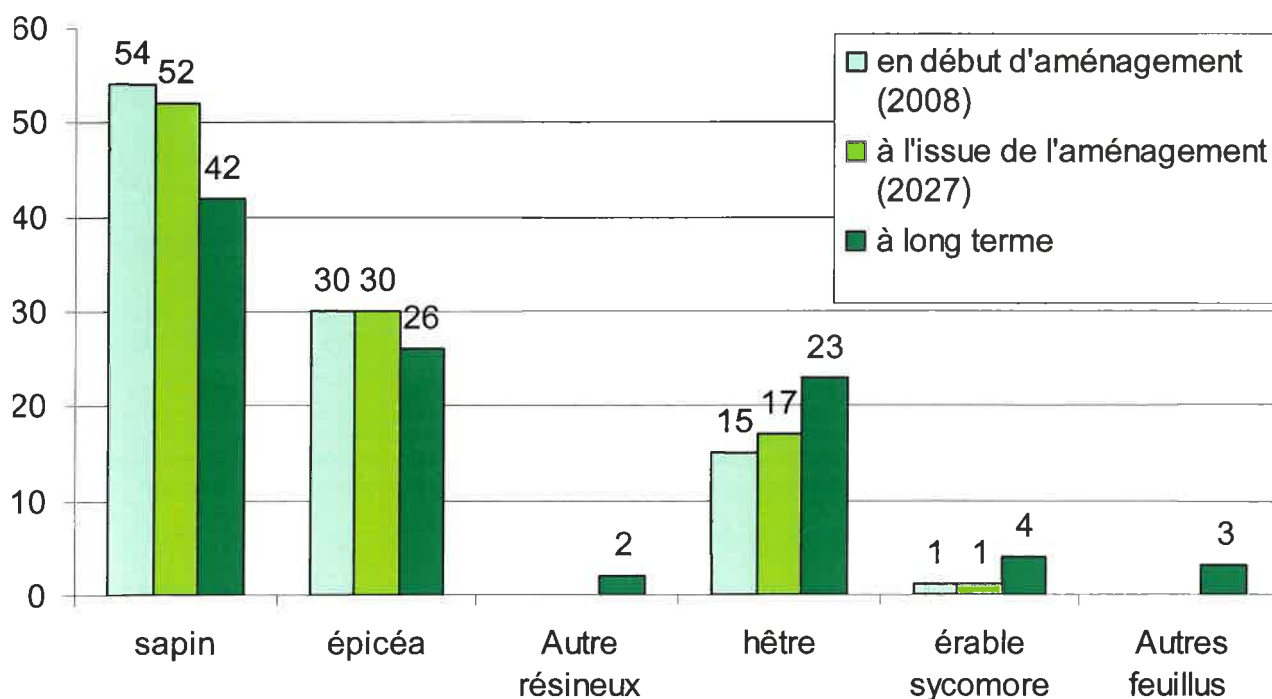
Dénomination et type de station	Essences principales objectifs (P) Essences secondaires associées (S) et part dans l'association en %	Surface à long terme	% de la surface totale	Optimum d'exploitabilité des essences objectif principales	
				Age (an)	Diamètre (cm)
2.1 tillaies des versants pentus secs	tilleul à grandes feuilles 25% (P), érable à feuilles d'obier 25% (P), frêne 15% (S), érable sycomore 10% (S), érable plane 4% (S), hêtre 10% (S), sapin 5% (S), épicéa 4% (S), alisier blanc 2% (S)	3,79	1	Pas de Fonction de production	
2.2 forêts des versants pentus drainés	tilleuls 25%(P), érable sycomore 25%(P), frêne 25%(P), hêtre 10% (S), sapin 5% (S), épicéa 4%(S), chênes 4%(S), alisier blanc 1%(S), sorbier des oiseleurs 1%(S)	11,90	2	130	40
2.3 forêts des versants pentus frais	tilleuls 25%(P), érable sycomore 25%(P), frêne 25%(P), hêtre 14% (S), sapin 5% (S), épicéa 4%(S), orme des montagnes 2%(S)	16,00	3	100 à 130	50
3.3 sapinières des sols peu évolués	hêtre 20%(P), tilleuls 20%(P), érable 20%(P), sapin pectiné 15%(S), épicéa commun 15% S), alisier blanc 2%(S), sorbier des oiseleurs 1%(S), bouleau 7%(S)	3,55	1	100	40
5.3 hêtraies sapinières sèches	hêtre 50%(P), sapin pectiné 15%(S), érable sycomore 10%(S), bouleau 2%(S), frêne 3%(S), épicéa commun 10%(S), tilleuls 9%(S), alisiers 1%(S)	56,60	10	100	45
5.6 hêtraies sapinières drainées	hêtre 30%(P), épicéa commun 30% (P) sapin pectiné 30%(P), érable sycomore 5%(S), érable plane 2% (S), frêne 3%(S)	252,38	45	110	55
5.7 hêtraies sapinières peu humides	hêtre 30%(P), épicéa commun 30% (P) sapin pectiné 30%(P), érable sycomore 5%(S), érable plane 2% (S), frêne 3%(S)	123,73	22	110	60
5.8 hêtraies sapinières assez humides	hêtre 30%(P), épicéa commun 30% (P) sapin pectiné 30%(P), érable sycomore 5%(S), érable plane 2% (S), frêne 3%(S)	78,73	14	100	60
7.1 chênaies pubescentes termophiles sèches	chêne pubescent 35%(P), pin sylvestre 35%(P), érable à feuille d'obier 1%(S), hêtre 15%(S), charme 9%(S), alisiers 2%(S), tilleul grdes f 3%(S)	7,46	1	Pas de Fonction de production	
Total (surface réduite)		554,14	100		
Vides non boisables		1,73	0		
Total		555,87	100%		

Les essences objectif (à favoriser) retenues sont donc les suivantes :

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture (ha)	Age Retenu**	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Sapin pectiné	Hêtraie sapinière drainée	84,12		55	Hêtre, Autres feuillus	5.6
Epicea commun		84,12		55	Hêtre, Sapin, Autres feuillus	5.6
Sapin pectiné	Hêtraie sapinière humide	67,49		60	Hêtre, Autres feuillus	5.7/ 5.8
Epicea commun		67,49		60	Hêtre, Sapin, Autres feuillus	5.7/ 5.8
Hêtre	Hêtraie sapinière drainée ou humide	151,62		55	Autres feuillus	5.6 / 5.7 / 5.8
Hêtre	Hêtraie sapinière sèche	54.00		45	Autres feuillus, sapin, épicéa	5.3
Tilleuls, érables, frêne	Versants frais	7.00		50	Autres feuillus	2.3
Tilleuls, érables, frêne	Forêt de versants drainés et sapinière sur sol peu évolué	6.46		40	Autres feuillus, sapin, épicéa	2.2 / 3.3

Les 31.84 ha classés en flot de sénescence, donc laissés en évolution naturelle, n'ont, par nature, aucun objectif d'essence.

Répartition des essences en % du couvert boisé (OBJECTIF RETENU DE L'AMENAGEMENT)



4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

Le suivi sera assuré par le contrôle périodique (à chaque révision d'aménagement) du nombre de semis et de perches par échantillonnage systématique.

Sur l'ensemble des surfaces traitées en futaie irrégulière de la première série, les valeurs à atteindre sont les suivantes :

Indicateurs de renouvellement	Cible
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	27
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	20
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	100

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Voir carte d'aménagement en annexe 7.

Tous les peuplements seront classés dans un **ensemble irrégulier**.

Ensembles	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	
		Totale	Réduite
Irrégulier	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40p, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71	555,87	554,14
	Total	555,87	554,14

Nota bene : **dans cet ensemble des partie de parcelle seront à régénérer pendant la durée de l'aménagement** (10p : 1,96 ha, 17p : 2,66ha, 18p : 12,10ha, 34p : 7,96ha, 35p : 2,68ha, 40p : 0,98ha, 61p : 1,05ha, 62p : 0,72ha), **soit une surface de 30,11ha** (cf. carte d'aménagement en annexe).

4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA 2^{ème} SERIE

La structure à retenir selon la DRA Rhône-Alpes est la futaie irrégulière compte tenu des contraintes physiques et biologiques.

4.4.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Traitement et méthode d'aménagement

Futaie irrégulière.

parcelle	Surface ha	Cantons
21	6,26	Châtillonnet
23	6,55	Châtillonnet
25	8,67	Châtillonnet
26	9,98	Châtillonnet
28	8,84	Châtillonnet
29	13,58	Châtillonnet

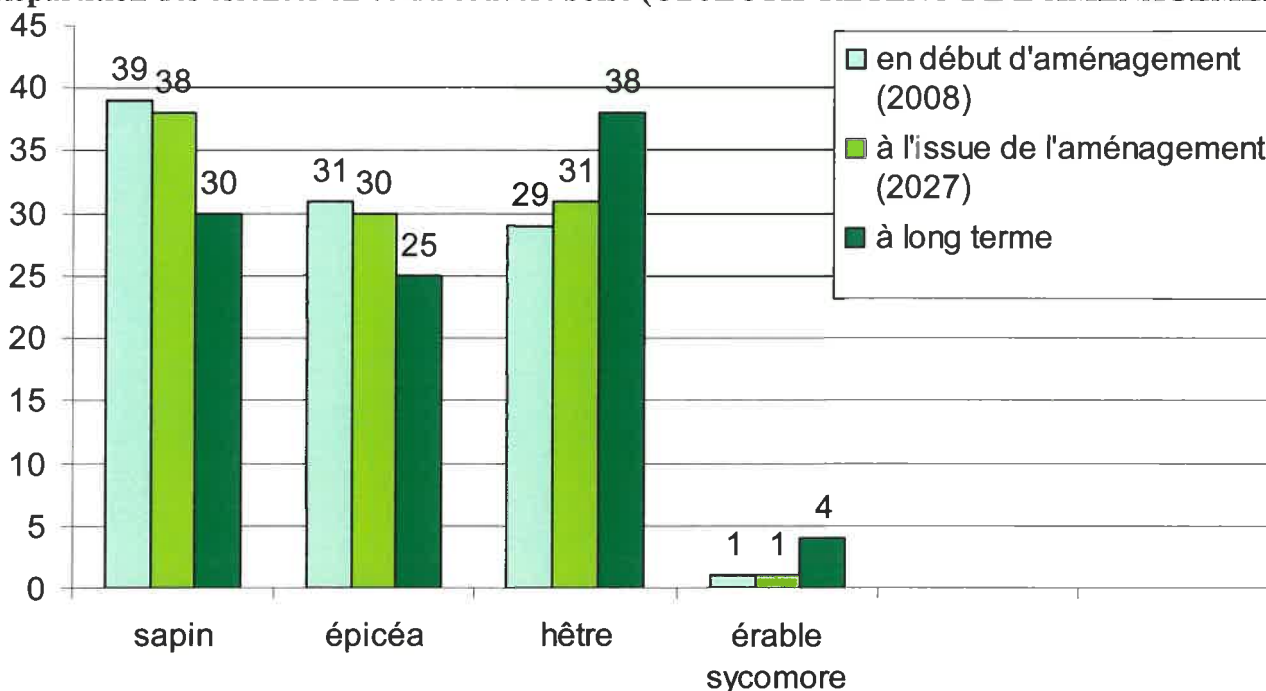
4.4.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

Dénomination et type de station	Essences principales objectifs (P) Essences secondaires associées (S) et part dans l'association en %	Surface à long terme	% de la surface totale	Optimum d'exploitabilité des essences objectif principales	
				Age(an)	Diamètre (cm)
5.3 hêtraies sapinières sèches	hêtre 50%(P), sapin pectiné 15%(S), érable sycomore 10%(S), bouleau 2%(S), frêne 3%(S), épicéa commun 10%(S), tilleuls 9%(S), alisiers 1%(S)	8,99	17	100	45
5.6 hêtraies sapinières drainées	hêtre 30%(P), épicéa commun 30%(P) sapin pectiné 30%(P), érable sycomore 5%(S), érable plane 2%(S), frêne 3%(S)	43,92	82	120	55
5.7 hêtraies sapinières peu humides	hêtre 30%(P), épicéa commun 30%(P) sapin pectiné 30%(P), érable sycomore 5%(S), érable plane 2%(S), frêne 3%(S)	0,97	2	110	60
Total (surface réduite)		53,88	100		
Vides non boisables		0,00			
Total		53,88	100%		

Les essences objectif (à favoriser) retenues sont donc les suivantes :

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Sapin pectiné	Hêtraie sapinière drainée ou peu humide	15ha		55	Erables, frêne	5.6 / 5.7
Epicea commun		15 ha		55	Erables, frêne	5.6 / 5.7
Hêtre		14ha 89		50	Erables, frêne	5.6 / 5.7
Hêtre	Hêtraie sapinière sèche	8 ha 99		40	Sapin, épicéa, autres feuillus	5.3

Répartition des essences en % du couvert boisé (OBJECTIF RETENU DE L'AMENAGEMENT)



4.4.3. Détermination de l'effort de régénération

Le suivi sera assuré par le contrôle périodique (à chaque révision d'aménagement) du nombre de semis et de perches par échantillonnage systématique.

Sur l'ensemble des surfaces traitées en futaie irrégulière de la deuxième série :

Indicateurs de renouvellement	Cible
Surface terrière (cible fixée par directive territoriale)	27
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	20

4.4.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Voir carte d'aménagement en annexe 7.

Tous les peuplements seront classés dans un **ensemble irrégulier**

Ensembles	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	
		Totale	Réduite
Irrégulier	21, 23, 25, 26, 28, 29	53,88	53,88
	Total	53,88	53,88

4.5. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA 3^{ème} SERIE

La structure à retenir selon la DRA est la futaie irrégulière compte tenu des contraintes paysagères.

4.5.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Traitement

Futaie irrégulière.

Le traitement consistera essentiellement à réaliser quelques coupes à vocation paysagère ou sanitaire étant donné que l'objectif principal est l'accueil du public.

Méthode d'aménagement

Cette série recouvre différents objectifs suivant les parcelles

parcelle	Surface ha	Cantons	objectif
A1	2,91	Meyriat	Préservation des ruines de l'Abbaye
A2	5,81	Meyriat	Préservation des espaces ouverts (prés)
A3	1,83	Meyriat	Préservation des gorges du Valey de l'Abbaye à la Courrierie
A4	1,95	La Courrierie et Meyriat	Préservation d'un étang et d'une zone inondable

Ces différents objectifs seront réalisés par des travaux et des coupes.

parcelle A1 : coupes paysagères et sanitaires

parcelle A2 : fauchage et pâturage (prés en location)

parcelle A3 : coupes paysagères et sanitaires ; élagage, balivage et taille de formation

parcelle A4 : prévoir un curage de l'étang en fin d'aménagement

5. Programme d'actions

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

L'entretien du périmètre et du parcellaire est à assurer à périodicité de 10 ans (à l'occasion du passage en coupe).

-entretien du périmètre: 44,92 km (600 €/HT/Km par passage)

-entretien du parcellaire: 29,95 km (600 €/HT/Km par passage)

Montant total estimé: 90 000 € HT.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les coupes seront assises par contenance (avec volume indicatif) à la rotation de 10 ans en moyenne avec une exception pour les parcelles 6, 15p et 24 (6 ans)

Volume présumé réalisable

Il est estimé à 3 340m³ (volume commercial/an)

PROGRAMME DES COUPES (Tableau Synthétique)

Forêt domaniale de MEYRIAT série 1

Période d'aménagement : 2008-2027

Surface : 555,87 ha

Récolte : toutes essences

	Année ou ordre de Passage prévu	Surface totale des parcelles (ha)	Volume commercial (m3)				
			Surface coupe (ha)	Volume commercial (m3)			Total
				Amélioration	Régénération	Jardinage et autres	
2008	4, 16, 18, 22, 31, 37, 48, 52, 59, 61, 902	100,76	86,25			4470	4470
2009	5, 7, 9, 15p, 402p	53,04	40,11	240		2195	2435
2010	10, 11, 12, 41, 102p, 202p, 702, 802	60,88	50,35			3130	3130
2011	6p, 13, 15p, 24, 34, 65, 69, 70, 71	54,86	46,10	2090		1525	3615
2012	14, 30, 33, 38, 46, 47, 49, 67	63,50	63,50			3945	3945
2013	1, 6p, 18p, 39, 55, 62	62,38	48,71			3590	3590
2014	32, 35, 50, 54, 56,58	50,56	50,56			2990	2990
2015	17, 19, 36, 43, 45, 51, 60	59,89	59,89			3540	3540
2016	2, 3, 18p, 20, 40, 42, 44, 57, 502, 602	84,10	71,34	300		3025	3325
2017	6p, 15p, 16, 22, 24, 53	60,52	50,81	2290		1025	3315
2018	4, 5, 31, 37, 48, 52, 59, 61, 902	72,64	72,64			3775	3775
2019	7, 9, 10, 11, 15p, 402p	57,49	43,76			2710	2710
2020	12, 13, 18p, 41, 702, 802	47,82	41,82			2780	2780
2021	14, 34, 47, 49, 65, 69, 70, 71, 102p, 202p	61,55	51,02			3575	3575
2022	1, 30, 33, 38, 46, 55, 67	57,29	57,29			3340	3340
2023	15p, 24, 39,56, 62	45,18	36,22	1450		1620	3070
2024	6, 18p, 32, 35, 50, 54, 56, 58	66,49	54,39	300		3020	3320
2025	17, 19, 36, 43, 45, 51, 60	59,89	59,89			3500	3500
2026	2, 3, 20, 40, 42, 44, 57, 502, 602	68,59	68,59			2970	2970
2027	16, 18p, 22, 31, 34, 37, 61	69,79	62,04			3380	3380
Total :			1053,24	6 670		60 105	66 775
Total par an :			52,66	334		3005	3339
Total /ha an :				0,6		5,4	6,0

Voir programme détaillé en annexe 7.1.7

Règles de culture par types de peuplements

(R): Plantation d'épicéa de moins de 20 ans.

Dégagements, dépressage.

Lorsqu'on repère des bouquets feuillus à l'intérieur de ces zones, maintenir ces bouquets en prévoyant un élagage des plus belles tiges sur une hauteur voisine de 6 m.

(RPB) : Plantations d'épicéa de plus de 20 ans.

Coupe d'amélioration dynamique dans les parcelles denses au profit des plus belles tiges (viser un facteur d'espacement de 22 % après éclaircie). Favoriser les épicéas et les sapins de bonne venue. Coupe d'amélioration prudente dans les parquets plus clairs.

(FR stade 2): Il s'agit essentiellement de plantation ancienne d'épicéa qui sont au stade de la coupe secondaire avec régénération dominante de sapin.

Récolter les semenciers isolés et dans le reste prélever par groupe de 2 ou 3 semenciers sur les belles taches de régénération.

(A): Futaie jardinée de type A; type objectif A. Essentiellement récolte des gros bois ayant atteint le diamètre d'exploitabilité. Sélection dans les éventuels bouquets de bois moyens

(B): Futaie jardinée de type B; type objectif A. Récolte en 2 passages de l'excédent de gros bois. Sanitaire uniquement dans les bois moyens qui sont à préserver au maximum.

(C): Futaie jardinée de type C; type objectif A. Eviter de récolter systématiquement les gros bois. Sanitaire uniquement dans cette catégorie. Sélection légère en bois moyens et petits bois.

(Cf): Futaie jardinée de type C à feuillus; type objectif A. Eviter de récolter systématiquement les gros bois. Sanitaire uniquement dans cette catégorie. Sélection légère en bois moyens et petits bois (résineux et feuillus).

(D): Peuplement irrégulier à excédent de petits bois; type objectif E, puis A. Eclaircir au profit des meilleurs bois en maintenant des feuillus en mélange.

(E): Peuplement irrégulier à excédent de bois moyens; type objectif A ou B. Récolte sélective des gros bois mûrs et de l'excédent des bois moyens. Coupe surtout sanitaire dans les variantes claires.

(Ef): Peuplement irrégulier à excédent de bois moyens à feuillus

Idem que ci-dessus avec sélection dans les feuillus.

(F) : Peuplement irrégulier à excédent de gros bois ; type objectif Bou C si l'état sanitaire oblige à récolter les gros bois rapidement. Ouverture progressive du couvert par la récolte de gros bois. Dans les peuplements plus clairs avec feuillus, coupe sanitaire avec éclaircie dans les feuillus.

(**Gf**): Futaie résineuse très claire à feuillus. Récolte très légère (dépérissant, gros bois et très gros bois sur régénération).

(**TSF**): Taillis sous futaie de feuillus divers. Ces peuplements sont essentiellement situés dans l'îlot de sénescence. Aucune intervention.

Nota bene: dans tous les types de peuplement on est susceptible de trouver des tiges feuillues de qualité (hêtre, érable sycomore, tilleul, rare merisier, etc...). Bien entendu, on n'hésitera pas dans les martelages comme dans les travaux à travailler au profit de ces feuillus précieux.

5.2.2. Opérations sylvicoles : Travaux

Travaux prévus

Nature des travaux	Parcelles ou ss-parcelles	Surface travaillée (ha)	Coût total HT	F ou I (1)
Amélioration				F
		Total		
Régénération				
. passage après coupe	diverses	480,00	254 400 €	I
. Travail du sol + mis en andain	10p, 40p, 42p, 61p, 62p	7	12 600 €	I
. Plantations	diverses	8	40 000 €	I
. Dégagements semis	17p, 18p, 34p, 35p	43,20	25 920 €	I
. Dégagements pantation	diverses	81,60	61 608 €	I
		Total	394 528 €	
Total général :			394 528 €	
dont Investissement :			394 528 €	
Fonctionnement :				

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

5.3. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

5.3.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les coupes seront assises par contenance (avec volume indicatif) à la rotation de 10 ans.

Volume présumé réalisable

Il est estimé à 215 m3/an environ

PROGRAMME DES COUPES (Tableau Synthétique)

Forêt domaniale de MEYRIAT série 2

Période d'aménagement : 2008-2027

Surface : 53,88 ha

Récolte : toutes essences

Année ou ordre de passage prévu		Surface totale des parcelles (ha)	Surface coupe		Volume commercial (m3)		Total
			(ha)	Amélioration	Régénération	Jardinage et autres	
2009	23, 25, 26	22,69	22,69			840	840
2014	28, 29	22,42	22,42			1000	1000
2015	21	6,26	6,26			290	290
2019	23, 25, 26	22,69	22,69			840	840
2024	28, 29	22,42	22,42			1000	1000
2015	21	6,26	6,26			290	290
	Total :		102,74			4 260	4 260
	Total par an :		5,14			213	213
	Total /ha an :					4,0	4,0

Voir programme détaillé en annexe 7.1.7

Règles de culture par types de peuplements

(A): Futaie jardinée de type A; type objectif A. Essentiellement récolte des gros bois ayant atteint le diamètre d'exploitabilité. Sélection dans les éventuels bouquets de bois moyens

(Cf): Futaie jardinée de type C avec feuillus; type objectif A. Eviter de récolter systématiquement les gros bois. Sanitaire uniquement dans cette catégorie. Sélection légère en bois moyens et petits bois.

(Gf): Futaie résineuse très claire avec feuillus. Récolte très légère (dépérissant, gros bois et très gros bois sur régénération) avec sélection au profit des feuillus d'avenir.

Nota bene: dans tous les types de peuplement on est susceptible de trouver des tiges feuillues de qualité (hêtre, érable sycomore, tilleul, etc...). Bien entendu, on n'hésitera pas dans les martelages comme dans les travaux à travailler au profit de ces feuillus précieux.

5.3.2. Opérations sylvicoles : Travaux

Travaux prévus

Nature des travaux	Parcelles ou ss-parcelles	Surface travaillée (ha)	Coût total HT	F ou I (1)
Amélioration				
		Total		
Régénération .passage après coupe	21, 23, 25, 26, 28, 29	60,00	31 800 €	I
		Total	31 800 €	
Total général :			31 800 €	
dont Investissement :			31 800 €	
Fonctionnement :				

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

5.3.3. Opérations spécifiques en faveur des espèces cavernicoles

Maintien des arbres creux jusqu'au terme d'exploitation physique sauf en cas de danger pour la sécurité publique.

Ces dispositions concernent notamment la chouette de Tengmalm et le pic noir dont la présence est avérée sur le site.

5.4. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA TROISIEME SERIE

5.4.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les coupes seront assises par contenance sur proposition de l'agent (coupe sanitaire ou paysagère). Les années de passage en coupe ne sont pas fixées à l'avance. Le volume présumé réalisable est de 80 m3.

5.4.2. Opérations sylvicoles : Travaux

Travaux prévus

Nature des travaux	Parcelles ou ss-parcelles	Surface travaillée (ha)	Coût total HT	F ou I (1)
entretien . abords de l'abbaye, du pont des planches, du sapin président et du sentier de la scierie	1		80 000 €	F
.équipements piscicoles: étang des planches	1		20 000 €	F
ruisseau du Valey (purges, colmatage, divers)				
. Remise en état de la ruine de la scierie et de la digue de l'étang de l'abbaye (2)	2			
		Total	100 000 €	
création: . Sentier de la scierie+projet éventuel d'un autre sentier +pose panneaux	1		120 000 €	I
		Total	120 000 €	
Total général :			220 000 €	
dont Investissement :			120 000 €	
Fonctionnement :			100 000 €	

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

(2) Il faudra faire effectuer un devis par 2 ou 3 entreprises agréés par le service archéologique

5.5. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Nature des travaux	Ordre de priorité	Localisation	Longueur (km)	Coût total HT	F ou I (1)	
.entretien renvoi d'eau	1	routes forestières		40 000 €	F	
. Fauchage bordures	1	RF+ pré abbaye		60 000 €	F	
.entretien des fossés de route	1	routes forestières		5 000 €	F	
. entretien pistes de vidange et place de dépôt.	1			30 000 €	F	
			Total	135 000 €		
. Entretien route revêtue	2	Pelle 50, 51,55,15,62	1,30	20 000 €	F	
. Création RF avec place de retournement				46 000 €	I	
				Total	66 000 €	
Autres travaux Divers (cynégétique, MF Meyriat achat matériel pédagogique)				12 000 €	F	
			Total	12 000 €		
				Total général :	213 000 €	
				dont Investissement :	46 000 €	
				Fonctionnement :	167 000 €	

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

5.6. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.6.1. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

- gelinotte: lors des dégagements de semis naturels et de dépressage dans les fourrés feuillus, des îlots de 20 ares (représentant au total 10% des surfaces travaillées) seront laissés en l'état. On choisira de préférence de conserver ces îlots dans des dépressions humides, des rives d'éboulis, des bordures de parcelles. On favorisera la création de ces îlots dans les endroits riches en bois blancs (saules, aulnes, trembles), en fruitiers (sureaux, sorbiers, alisiers, aubépines, rosiers) et en noisetiers.

- Pic noir: maintenir les hêtres âgés en répertoriant à la peinture les arbres à cavités avec consigne de les conserver. Ces règles sylvicoles devraient profiter à d'autres espèces animales comme le pigeon colombin, les pics, les mésanges, les sittelles, les chouettes, diverses chauve-souris ainsi qu'à d'autres mammifères (loir gris, muscardin ...).

- avifaune cavernicole :en général (pics, mésanges, sittelles, chouettes...): **mise en place d'îlot de sénescence de 31.84 ha, soit 5% de la forêt** (voir carte d'aménagement). Dans la mesure du possible, on conservera des arbres secs d'un diamètre supérieur à 0,35 m par petits groupes. Par ailleurs, sur l'ensemble de la série, **sera conservé au moins un arbre sénéscent ou mort par hectare.**
- chouette chevêchette: dans le but de favoriser son installation, on proposera de conserver dans les peuplements des petits groupes d'épicéas secs (en s'assurant qu'il n'y a pas de menace de prolifération de l'ips typographe). En effet, les cavités forées dans les épicéas secs par le pic épeiche sont susceptibles de favoriser l'installation de la chouette chevêchette.
- rapaces: lorsque des aires de rapaces (buse variable, épervier, autour des palombes) seront répertoriées, **les travaux forestiers seront évités dans un rayon de 100 m autour de celles-ci.**
- lierre: ce végétal est particulièrement utile à la faune forestière en procurant un abri (insectes, oiseaux, chauves-souris) et une nourriture (aux insectes par ses fleurs, aux rongeurs et oiseaux par ses baies, aux cervidés par ses feuilles en hiver). On conservera donc les arbres servant de support au lierre et la coupe des lianes de lierre sera interdite. Néanmoins, si l'arbre servant de support au lierre est un arbre de gros diamètre et de très bonne qualité il pourra être martelé.

5.6.2. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Il faudra s'efforcer de contrôler la croissance du cheptel chevreuil par le plan de chasse. En effet, il faut limiter les dégâts causés aux jeunes peuplements pour ne pas compromettre l'avenir de la forêt.

5.6.3. Dispositions concernant les productions diverses

Les concessions se terminant en 2009 (cf. paragraphe 2.2) seront renouvelées si prolongement de l'activité

5.6.4. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Implantation d'un sentier pédagogique et projet d'un sentier découverte. Un projet d'accueil du public est à l'étude au niveau de la région (contact : philippe LOHO)

5.6.5. Dispositions en faveur des paysages

Les règles sylvicoles préconisées minimisent l'impact visuel des coupes et des travaux.

5.6.6. Protection des sites d'intérêt culturel

Aucune mesure particulière. Projet de mise en valeur dans le cadre du projet d'accueil du public.

5.6.7. Mesures générales concernant la protection contre les risques d'ordre physique

Aucune mesure particulière.

5.6.8. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Aucune mesure particulière

5.6.9. Mesures générales d'ordre sanitaire

La réduction de l'âge d'exploitabilité et le rajeunissement de la forêt devrait entraîner une réduction sensible des problèmes de dépérissement et de gui sur sapin pectiné. Aucune mesure particulière n'est envisagée.

5.6.10. Programme d'observations et de recherches

Aucune action n'est envisagée.

5.6.11. Actions de communication

Aucune action n'est envisagée.

Rédigé par PHILIP Bernard

Avec la participation de Jean-marc PERRIER (agent patrimonial)
du personnel de la cellule SIG (cartographie - dessin)

A HAUTEVILLE-LOMPNES, le 12/01/2009

Vérifié le 22 Janvier 2009
La Responsable du Pôle Aménagement

Mylène GOUX

7. Annexes

7.0. Index des termes techniques

7.1. Textes et tableaux

7.1.0. Extrait de matrice cadastrale

7.1.1. Dépenses des 15 dernières années

7.1.2. Récoltes des 15 dernières années (série 1 et 2)

7.1.2a. Récoltes des 15 dernières années (série 3)

7.1.3 . Revenu des 15 dernières années (série 1 et 2)

7.1.4 . Tarif de cubage

7.1.5 . Inventaire (résultat par parcelle, conditions)

7.1.5.1. Conditions d'exécution

7.1.5.2. Résultats par parcelle

7.1.5.2 a. 1^{ère} série partie

7.1.5.2 b. 2^{ème} série

7.1.5.2 c. Récapitulatif des 2 inventaires

7.1.6. ZNIEFF

7.1.7. Programme des coupes pour l'ensemble de la forêt

7.2 Cartes

Liste des cartes

- Carte des Régions Forestières
- Carte de situation (entre les pages 4 et 5)
- Carte des stations (entre les pages 7 et 8)
- Carte des peuplements
- Carte des intérêts touristiques
- Carte de la desserte
- Carte des concessions
- Carte d'aménagement

INDEX ALPHABETIQUE DES TERMES TECHNIQUES UTILISES

Accroissement courant (en volume) d'un peuplement (ou accroissement courant annuel)
Volume ligneux fabriqué par un peuplement pendant une année donnée.

Accroissement moyen (en volume) d'un peuplement (ou accroissement moyen annuel)
Volume ligneux fabriqué, en moyenne annuelle, par un peuplement depuis sa naissance.

Affouage
Jouissance en nature des produits ligneux d'une forêt communale au profit des habitants de cette commune. Par extension, l'affouage désigne la coupe ou la portion de la coupe dont les produits ligneux sont destinés aux affouagistes ou ces produits eux-mêmes (cf délivrance).

Age d'exploitabilité - (Age optimum d'exploitabilité)
Durée du cycle cultural d'une essence (ou âge d'exploitation des vieux sujets) fixée pour optimiser les objectifs d'aménagement. Très lié notamment aux conditions stationnelles.

Amélioration
Intervention favorisant la croissance des arbres d'avenir d'un peuplement forestier par élimination de ceux de moindre valeur.

Amélioration (coupes et travaux)
A l'issue de la régénération, l'amélioration d'un peuplement forestier désigne l'ensemble des coupes et des travaux sylvicoles qui concourent, tout au long du cycle cultural, à assurer vigueur, bon état sanitaire et qualité optimale des produits. Les coupes d'amélioration comprennent notamment certains dépressages, les éclaircies et les coupes sanitaires ; les travaux d'amélioration comprennent les nettoiemnts, les tailles, les élagages.

Aménagement forestier (ou aménagement d'une forêt)
Etude et document sur lequel s'appuie la gestion durable d'une forêt ; à partir d'une analyse approfondie du milieu naturel et du contexte économique et social, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et à moyen terme et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux...) pendant une durée de 10 à 20 ans, à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement forestier. La même démarche s'applique aux espaces non boisés (les premiers aménagements, en France, au XVIème siècle, prévoyaient uniquement les dates et les lieux des coupes ; au fil du temps, l'aménagement forestier a évolué pour intégrer l'ensemble des composantes des écosystèmes forestiers et l'ensemble des fonctions que l'homme en attend).

Arbre
Végétal ligneux, à tige simple et nue à la base, comprenant par conséquent un tronc et une cime, et pouvant atteindre plus de 7 mètres de hauteur à l'état adulte.

Assiette d'une coupe
Une coupe, dont la localisation et les caractéristiques sylvicoles sont bien définies, est assise lorsqu'on décide de la marquer, c'est à dire de désigner les bois à exploiter.

Balivage
Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis-sous-futaie.

Baliveau
Brin de taillis ou tige de franc pied (issue de semis) maintenu lors d'une coupe de taillis ou de taillis-sous-futaie pour constituer une réserve.

Barème d'aménagement
Tableau donnant le volume approché ("volume aménagement") d'un peuplement en fonction d'une seule entrée, le diamètre de chaque tige à 1,30 m du sol, en application d'hypothèses quant à la forme des arbres. Cf. encore tarif d'aménagement.

Biodiversité

A une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et tous ses niveaux d'organisation. On distingue classiquement :

- la diversité intraspécifique
- la diversité spécifique
- la diversité des écosystèmes
- la diversité des écosystèmes (mosaïques d'écosystèmes).

Bois de feu

Bois destiné au chauffage, à la carbonisation ou à la distillation.

Bois d'oeuvre

Bois destinés à des usages "nobles" tels que charpente, menuiserie, tranchage.

Bouquet

Peuplement sensiblement équienne occupant une surface inférieure à 50 ares (5000 m²).

Calcaïque

Qui contient en abondance des ions calciums (Ca⁺⁺). Un sol calcaïque ne fait pas effervescence en surface à l'acide chlorhydrique, à l'inverse d'un sol carbonaté.

Canton

Ce mot n'est pas utilisé ici dans son sens administratif ; il signifie lieu-dit, zone territoriale ayant reçu une dénomination locale.

Carte des stations forestières

Carte généralement à grande ou moyenne échelle, représentant les types de station présents sur la surface cartographiée.

Chablis

Arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé (le plus souvent sous l'effet d'agents climatiques, vent, neige, givre, foudre....).

Collinéen

Qualifie en France non méditerranéenne, l'étage inférieur de végétation (celui des plaines et des collines), par opposition aux étages montagnards.

Contenance (assiette de coupes par contenance)

Synonyme de surface. Des coupes sont assises "par contenance" lorsque l'aménagement fixe les parcelles et donc les surfaces à parcourir en coupe chaque année.

Coupe

Ensemble de produits délivrés à l'exploitation sur une surface donnée de la forêt, dénommée par terre de coupe. Terme ayant divers autres sens :

- désigne le parterre de la coupe lui-même
- signifie également l'action de couper (coupe nette ou coupe rez-terre par exemple).

Coupe d'ensemencement

La première des coupes progressives de régénération en futaie régulière, portant sur un peuplement mûr, dont le couvert est en général fermé et continu, avec près du niveau du sol un sous-étage ; elle provoque en principe l'apparition du semis.

Coupe de régénération

Tout enlèvement d'arbres destiné, dans un peuplement que l'on veut régénérer (ou renouveler) à provoquer l'apparition d'une régénération naturelle ou à favoriser celle déjà présente.

Coupe par contenance

Coupe définie par la surface à parcourir.

Coupe par volume

Coupe dont l'importance est définie par le volume à exploiter.

Coupes progressives

En futaie régulière. Coupes ayant la régénération pour objectif, se succédant dans le même peuplement, et dont la nature, l'importance, la périodicité et le nombre varient suivant les cas.

Coupe rase

Coupe de la totalité des tiges d'un peuplement.

Coupe réglée

Coupe réalisée conformément à un règlement d'exploitation ou au programme de coupes d'un aménagement forestier (les coupes non prévues, dérogeant aux prévisions d'un aménagement forestier, sont dites non réglées).

Coupes secondaires

Coupes progressives faisant en général suite à la coupe d'ensemencement visant à découvrir progressivement les semis, en enlevant les semenciers. Importance, périodicité et nombre varient selon essences, stations.

Couvert

Ecran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement. S'exprime par la surface de leur projection au sol.

Crétacé

Dernière période de l'ère secondaire, correspondant à la formation de la craie.

Critères d'exploitabilité

Age et diamètre d'exploitabilité ; ce sont les valeurs moyennes atteintes, en fin de cycle cultural, par les arbres mûrs pour laisser place aux régénérations. Ces critères sont choisis afin d'optimiser les objectifs de l'aménagement forestier.

Cynégétique

Qui se rapporte à la chasse.

Débardage

Opération consistant à amener par des moyens appropriés, les bois abattus du point de chute jusqu'à un emplacement de stockage ou de chargement.

Dégagement

Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis ou de jeunes plants d'essences de valeur.

Délivrance

Acte qui autorise la collectivité propriétaire d'une forêt bénéficiant du régime forestier à soustraire une coupe au régime normal de mise en vente afin de se la faire remettre pour son usage propre ou celui de ses habitants (cf. affouage).

Densité d'un peuplement

Exprime le nombre de plants, de semis ou d'arbres sur pied rapporté à l'unité de surface (en général par hectare).

Dépressage

Eclaircie de jeunes semis et /ou rejets en densité trop forte, sans récupération d'aucun produit ligneux vendable.

Desserte

Ensemble des pistes et routes forestières permettant d'accéder à une forêt.

Diamètre d'exploitabilité - (Diamètre optimum d'exploitabilité)

Diamètre moyen à atteindre à l'âge optimum d'exploitabilité.

Dominant (Arbre)

Arbre appartenant à l'étage dominant d'un peuplement (cf. étage d'un peuplement).

Durée de renouvellement

Durée nécessaire à la régénération totale des peuplements d'une forêt ou d'une série de futaie régulière.

Eclaircie

Réduction de la densité d'un peuplement non arrivé à maturité en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants.

Ecologie

Partie de la biologie étudiant les relations existant entre les êtres vivants et entre ceux-ci et leur environnement spécifique.

Effort de régénération

Valeur de la surface à régénérer (il faut préciser : pendant la durée de l'aménagement ou en moyenne annuelle).

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âges.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) maximum théorique

Surface à régénérer la plus proche de la surface à régénérer d'équilibre, mais supérieure à cette dernière pour satisfaire à toutes les contraintes de régénération liées au vieillissement de certains peuplements.

Elagage

Coupe au ras du tronc des branches basses (vivantes ou mortes) d'un arbre de façon à améliorer la qualité du bois qu'il fournira. L'élagage naturel consiste en la destruction, progressive et sans intervention humaine, de ces mêmes branches par suite d'un manque de lumière.

Elagage de pénétration

Elagage portant sur toutes les tiges (ou la majorité des tiges) d'un peuplement. Cet élagage, destiné à faciliter la pénétration du peuplement est pratiqué à hauteur facilement accessible, soit 2,50 m environ.

Equilibre des classes d'âges

Si on considère l'ensemble des arbres qui constituent un peuplement forestier et si on les répartit dans une suite continue de classes d'âges de même amplitude, on dit que les classes d'âges sont en équilibre lorsqu'elles occupent toutes des surfaces égales.

Essence (forestière)

Terme forestier pour désigner les espèces d'arbres.

Essence dominante (ou prépondérante)

L'essence la plus représentée dans un peuplement (sauf précisions contraires, c'est l'essence qui occupe la plus grande surface, dans l'étage dominant).

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer (notamment durée des rotations, durée du cycle cultural sur une parcelle traitée en futaie régulière).

Essence principale objectif

L'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique.

Etage

1 - Etage géologique - Division de base de la stratigraphie correspondant à un ensemble de couches géologiques. L'étage est défini par rapport à un affleurement type ; son nom dérive le plus souvent de celui d'un lieu (actuel ou ancien), auquel on ajoute le suffixe "en" ou "ien" (ex. Lutétien).

2 - Etage de végétation - Ensemble des séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie , notamment mais non exclusivement, en fonction de l'altitude.

3 - Etage d'un peuplement - Dans un peuplement forestier, sous ensemble des arbres dont les houppiers constituent une strate nettement distincte de l'ensemble des houppiers des autres arbres. L'étage dominant contient les houppiers des arbres les plus hauts. L'étage (ou les étages) dominé (s) contient (contiennent) les arbres plus bas, dont l'ensemble constitue le sous-étage.

Exploitabilité

Voir âge d'exploitabilité ou diamètre d'exploitabilité.

Feuille

Nom couramment donné aux arbres à feuilles larges, molles et le plus souvent caduques du groupe des Dicotylédones. Par extension, ce terme désigne également leur bois.

Feuillus précieux

Ensemble d'essences feuillues dont le bois est de haute qualité (merisier, alisiers, érables, frêne, ...)

Fût

Partie du tronc de l'arbre située sous le houppier.

Furetage

Traitement consistant à ne prélever dans chaque cépée d'un taillis fureté, à chaque coupe périodique, que les tiges ayant atteint une dimension donnée.

Futaie

- stade de développement d'un peuplement équienne, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
- peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
- synonyme de réserve dans un taillis-sous-futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
- pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie sur souches

Arbre issu d'un rejet de souche ou peuplement issu de rejets de souches (résulte du vieillissement de certains brins de taillis ; différent d'un taillis globalement vieilli).

Futaie régulière**- structure**

. La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).

. Au sens élargi, on peut admettre, notamment devant des peuplements résineux de montagne, qu'une parcelle présente une structure régulière tant que l'éventail des âges n'excède pas, à la limite, la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale.

- traitement

Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Futaie jardinée**- structure**

. La structure jardinée ou structure de futaie jardinée est celle d'un peuplement qui présente, sur la surface d'une parcelle, un mélange pied à pied et convenablement dosé de sujets de tous âges.

. Au sens élargi, on peut admettre qu'une parcelle présente une structure jardinée lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque les bois des diverses classes d'âges sont répartis par bouquets inférieurs à 20 ares (futaie jardinée par petits bouquets) ou 50 ares, voire exceptionnellement 1 ha (futaie jardinée par grands bouquets), chaque classe d'âge occupant à peu près la même surface.

- traitement

Une parcelle est traitée en futaie jardinée quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure jardinée ou de faire évoluer la structure vers une structure jardinée : à chaque coupe elle est soumise simultanément à l'ensemble des opérations sylvicoles, adaptées, en tout point à l'âge du peuplement. Une série traitée en futaie jardinée regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Futaie irrégulière

- structure

Au sens strict (et en faisant abstraction du cas particulier des taillis-sous-futaie), toute structure qui n'est ni régulière, ni jardinée, est irrégulière.

. On admet pratiquement qu'une parcelle présente une structure irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque certaines classes d'âges forment des parquets (de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle). C'est généralement un ensemble de petits bouquets et de parquets, sauf cas particulier (cf. futaie par parquets).

- traitement

. Une parcelle traitée en futaie irrégulière fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque bouquet et à chaque parquet rencontré. Une série traitée en futaie irrégulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Futaie par parquets

- structure

. Une structure par parquets est un cas particulier de structure irrégulière, réduite à une juxtaposition de parquets, peuplements équiennes de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle.

. On admet qu'une parcelle présente une structure par parquets lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque ces classes d'âges sont réparties par parquets.

- traitement

. Une parcelle traitée en futaie par parquets fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque parquet rencontré.

Groupe d'amélioration

Groupe de parcelles ou sous-parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, hygiène).

Groupe de préparation

Groupe de parcelles ou sous-parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit des coupes d'amélioration et de préparation à la régénération, en vue d'un classement probable dans le groupe de régénération au prochain aménagement.

Groupe de régénération

Groupe de parcelles ou sous-parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

Groupe de régénération élargi

Méthode d'aménagement appliquée à une série traitée en futaie régulière : la surface du groupe de régénération est supérieure à la surface à régénérer pendant la durée de l'aménagement ; à l'issue de l'aménagement, certaines parcelles ne sont pas totalement régénérées.

Groupe technique

Circonscription territoriale de l'O.N.F. dont la responsabilité est confiée à un technicien. Le groupe technique est composé de plusieurs triages.

Grume

Tronc d'un arbre abattu, ébranché et recouvert ou non de son écorce.

Habitat

Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces (une espèce peut avoir plusieurs habitats correspondant à divers stades de son cycle biologique).

Hauteur moyenne (d'un peuplement)

En général : hauteur totale de l'arbre de surface terrière moyenne d'un peuplement ou d'une essence.
Parfois : moyenne des hauteurs totales de tous les arbres d'un peuplement forestier ou d'une essence présente dans un peuplement.

Hauteur dominante (d'un peuplement)

Hauteur moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.

Hauteur totale (d'un arbre)

Distance entre le bourgeon terminal d'un arbre et son pied (repéré du côté amont si le terrain est en pente), mesurée parallèlement à l'axe de sa tige.

Histogramme des classes d'âges

Histogramme représentant les surfaces des peuplements en fonction de leurs classes d'âges.

Houppier

Ensemble des ramifications (branches et rameaux) d'un arbre et de la partie du tronc non comprise dans le fût.

I.F.N. (Inventaire Forestier National)

Service créé en 1958 et chargé d'inventorier régulièrement les ressources forestières du territoire national. Chaque inventaire est réalisé à l'échelle du département. Dans l'Ain, les inventaires datent de 1973, 1983 et 1996.

Inventaire forestier

Dénombrement des arbres d'un peuplement forestier, L'inventaire est complet ou statistique (= par échantillonnage) selon que sont dénombrés tous les arbres ou seulement ceux présents sur des placettes échantillons implantées dans le peuplement à inventorier.

Jardinage

Voir futaie jardinée.

Jurassique

Seconde période de l'ère secondaire.

Longévité

Age maximal que peut atteindre un arbre, ou l'arbre représentatif d'un peuplement (longévité moyenne), dans des conditions stationnelles données.

Marne

Roche sédimentaire constituée d'un mélange de calcaire et d'argile.

Martelage

Marquage, désignation des arbres à exploiter (le plus souvent à l'aide d'un "marteau forestier").

Matériel (sur pied)

Volume de bois sur pied (se mesure généralement en m³/ha).

Mégaphorbiaie

Formation végétale de hautes herbes souvent à larges feuilles, se développant sur des sols humides et riches.

Menus produits

Produits accessoires de la forêt, tels que baies, feuillage, champignons, pierres ou graviers.... y compris bois de très faibles dimensions.

Mésophile

Qualificatif s'appliquant à des organismes ne tolérant pas les valeurs extrêmes d'un facteur écologique.

Méthode d'aménagement

Caractérise l'organisation, dans l'espace et le temps, des coupes et des travaux sylvicoles correspondant à un traitement donné, sur une série.

Montagnard (étage)

Qualifie l'étage inférieur de la végétation dans les zones montagneuses. Il se situe entre l'étage collinéen et l'étage subalpin.

Nettoisement

Opération d'amélioration réalisée au sein des gaulis et bas-perchis. Elle ne donne en général pas de produits marchands, mais élimine les sujets de mauvaise forme, d'essences non souhaitables.

Neutrophile

Se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

Objectif déterminant

Parmi l'ensemble des objectifs qui peuvent être associés sur une unité de gestion ou une série, l'objectif déterminant est celui qui détermine les principaux actes de la gestion (traitement sylvicole, etc.).

ORLAM : (Orientation locale d'aménagement)

Document rassemblant, pour une région donnée, tous les éléments d'analyse, les critères de décisions et les recommandations techniques communs aux forêts de la région en matière d'aménagement et de sylviculture.

Parcellaire

Ensemble des parcelles d'une forêt ou d'une série d'aménagement.

Parcelle forestière

Surface de terrain délimitée par des repères et correspondant en général à l'unité élémentaire de gestion. Dans certain cas, l'unité élémentaire de gestion peut-être la sous-parcelle, subdivision de la parcelle.

Parquet

Grand bouquet sensiblement équienne, de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une unité de gestion, parcelle ou sous-parcelle.

Passage à la futaie

L'accroissement (courant ou moyen) d'un peuplement est la somme de l'accroissement (courant ou moyen) des arbres précomptables et du "passage à la futaie" (courant ou moyen) ; ce dernier, lié à l'accroissement des arbres non précomptables est le volume de ces arbres qui sont passés des dimensions non précomptables aux dimensions précomptables, pendant la période (annuelle ou pluriannuelle) considérée.

Pédologie

Étude des sols.

Perchis

Jeune peuplement de futaie régulière dont les tiges ont un diamètre moyen de l'ordre de 10 à 15 cm.

Pessière

Formation forestière naturelle ou semi-naturelle dominée par des épicéas.

Peuplement forestier

Réunion au même endroit d'un certain nombre d'essences forestières formant un ensemble de nature homogène et indépendant, qui fait l'objet d'un traitement et d'une exploitation déterminée - (peuplement mélangé ou pur, régulier ou irrégulier, naturel ou artificiel).

Plan de chasse

Document fixant le nombre d'animaux qu'il est prévu de prélever sur une chasse après estimation du cheptel total présent.

Plane

Synonyme d'érable dans le parler local.

Pli

Déformation de couches géologiques, résultant de la flexion ou de la torsion des roches constituant ces couches.

Possibilité

Importance annuelle des coupes à réaliser dans une forêt, une série ou un groupe de parcelles prescrite par l'aménagement, exprimée soit en surface (possibilité contenance), soit en volume (possibilité volume).

Possibilité volume impérative

La possibilité volume est impérative quand son respect s'impose au gestionnaire

Possibilité volume indicative

La possibilité volume est indicative lorsqu'elle ne constitue qu'un indicateur. C'est le volume présumé réalisable d'une coupe.

POS (Plan d'occupation des sols)

Document d'urbanisme fixant, dans le cadre des schéma directeurs, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Le POS est élaboré sous la responsabilité de la commune et comprend un rapport de présentation, des plans et un règlement.

Pré-bois

Formation végétale constituée d'une mosaïque d'éléments forestiers et de prairies.

Précomptable

Lorsqu'une possibilité volume est affectée à une forêt, une série ou à un groupe de parcelles, tous les volumes exploités sont "précomptés", c'est à dire déduits de la possibilité, sauf ceux des arbres qui ont un diamètre inférieur à la dimension de précomptage (qui ne sont pas "précomptables") parce que les faibles catégories de diamètre n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la possibilité.

Les bois précomptables dans le présent aménagement sont ceux des catégories de diamètre supérieures ou égales à 20 cm (diamètre supérieur à 17,5 cm à 1,30 m du sol).

Préexistant

Arbre né avant la mise en régénération de la parcelle.

Préparation

Voir groupe de préparation.

Produit accidentel

Arbre dont l'exploitation à l'état sec, cassé, foudroyé ou renversé n'est dû qu'à des circonstances fortuites - (voir chablis).

Production

Quantité de matière (bois) fabriquée sur une surface et pendant une période de temps déterminée.

Régénération artificielle

Régénération par plantation ou (plus rarement) par semis artificiel.

Régénération naturelle

Régénération par voie de semis naturel.

Régénération (surface régénérée)

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est à dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés" et affranchis de tout couvert et abri.

Régie (exploitation en régie)

Exploitation des arbres réalisée aux frais du propriétaire avant la vente. Les arbres sont vendus "bord de route".

Régime

Expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements forestiers

. Dans le régime du taillis, le renouvellement s'effectue à partir de rejets de souches ou de drageons.

. Dans le régime de la futaie, le peuplement est régénéré à partir de semences (semis ou plants).

. Le régime du taillis-sous-futaie associe en principe les deux modes précédents, une partie des réserves pouvant être issue de semis.

Régime forestier

Ensemble de règles spéciales d'ordre public, dérogatoires du droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts bénéficiant du régime forestier (appelées aussi "forêts soumises").

Règlementation des boisement

Aménagement foncier du territoire rural pris par arrêté préfectoral en application de l'article L. 126-1 du Code Rural qui définit pour une commune donnée les zones où les semis ou plantations d'essences forestières sont soit libres, soit réglementés, soit interdits.

Réserve (dans un taillis-sous-futaie)

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis-sous-futaie ; ou encore dans un taillis-sous-futaie tous les arbres autres que les brins de taillis et plus âgés que le taillis.

(Ces "réserves" sont encore appelées des "futaies" par opposition au taillis).

Réserve utile

Quantité d'eau utilisable par les plantes contenue dans l'épaisseur de sol explorable par les racines.

Résineux

Nom couramment donné aux arbres du groupe botanique des conifères (beaucoup d'entre eux possèdent, dans leur bois, des canaux résinifères).

Arbres à aiguilles généralement persistantes.

Révision d'aménagement forestier

Démarche consistant, à l'issue de la durée d'application d'un aménagement forestier, à établir un nouveau document pour prolonger le précédent : les analyses sont actualisées ; les objectifs rajustés et un nouveau programme d'actions souhaitables est dressé.

Révolution

Ce terme était utilisé notamment pour désigner :

- la durée du cycle cultural d'un peuplement traité en futaie régulière, autrement dit l'âge d'exploitabilité. Cet âge d'exploitabilité pouvant varier sur une même série, selon la parcelle, l'essence utilisée, la sylviculture pratiquée, la "révolution" n'est constante ni dans l'espace, ni dans le temps et la notion n'a pas grande signification.

- la durée séparant deux passages successifs des coupes de taillis ou de taillis-sous futaie sur la même parcelle. En fait l'ensouchement des cépées vieillit et la notion de révolution laissant penser à un fonctionnement cyclique pérenne, est illusoire. Il semble préférable d'utiliser là, le terme de rotation.

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie, jardinage....) sur la même parcelle.

Série de végétation

Ensemble composé d'un climax et des groupements végétaux qui y conduisent ou en dérivent.

Série (série d'aménagement)

Ensemble de parcelles regroupées pour former une unité d'aménagement : c'est essentiellement une unité d'objectifs, et, généralement, une unité de traitement (des nuances pouvant toutefois concerner certaines parcelles) ; c'est encore, aussi souvent que possible, une unité quant à la durée du cycle cultural.

Seuil de perception

La plus petite surface d'un type de station ou d'un peuplement homogène distinguée et relevée sur une carte ou un schéma.

Sous-étage

Voir : Etage d'un peuplement.

Sous-parcelle

Partie de parcelle constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions ou des étages.

Structure régulière

Cf. ci-dessus futaie régulière.

Structure jardinée

Cf. ci-dessus futaie jardinée.

Structure irrégulière

Cf. ci-dessus futaie irrégulière.

Structure par parquets

Cf. ci-dessus futaie par parquets.

Surface d'équilibre

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futaie jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

Surface forestière utile (SFU)

= Surface réduite.

Surface réduite

Surface boisée ou boisable ; se déduit de la surface totale par soustraction des vides non boisables (pour des raisons stationnelles ou par destination). Toutefois les chemins forestiers sont rattachés à la surface boisée ou boisable.

Surface terrière d'un arbre (d'un peuplement)

Superficie de la section de la tige (des tiges) à 1,30 m du sol. Elle s'exprime en m². Symbole couramment utilisé = G.

Système d'information géographique (SIG)

Outil informatique permettant de rassembler, de stocker, de gérer, d'analyser et de visualiser des données référencées spatialement pour un ensemble d'objectifs.

Taillis

- . Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.
- . Traitement en taillis : recépage périodique d'un peuplement de taillis pour le renouveler à partir des rejets.

Taillis fureté

- . type de peuplement : ensemble de cépées portant chacune des rejets de souches de plusieurs âges.
- . traitement : recépage périodique partiel ne prélevant sur chaque cépée que les tiges les plus grosses.

Taillis-sous-futaie

- . Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers appelés réserves (ou futaie).
- . Traitement : recépage périodique du taillis associé à l'enlèvement de certaines réserves.

Tarif aménagement

Tableau donnant le volume de référence théorique d'un peuplement ("volume aménagement") en fonction d'une seule entrée, le diamètre de la tige à 1,30 m du sol. Le choix d'un tarif est purement conventionnel. Il peut s'écarter notablement du volume réel.

Tarif de cubage

Tableau à une ou plusieurs entrées donnant le volume approché des arbres sur pied, le calcul du volume étant fait statistiquement à partir de mesures prises directement sur un certain nombre d'arbres échantillons.

Traitement

Le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans une parcelle (ou dans les parcelles d'une série).

Triage

Circonscription territoriale de l'O.N.F. dont la responsabilité est confiée à un agent technique.

Type de peuplement

Catégorie de peuplement définie notamment en fonction de sa composition et de sa structure de manière à mettre en évidence des contraintes sylvicoles de traitement, de renouvellement, de classement.

Type de station

Résumé et synthèse des caractères d'un ensemble de stations analogues par les conditions climatiques, la position topographique, la nature du sol, la dynamique de la végétation, etc.

Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle)

Division élémentaire de la forêt. La plus petite unité territoriale de planification (objectifs et suivi de la gestion), la plus homogène possible, notamment par ses conditions stationnelles.

Vidange

Ensemble des opérations consistant à sortir d'une coupe les produits qui y sont exploités.

Vide

Par convention, toute surface où le couvert forestier occupe moins de 10 % de la surface (les landes sont assimilées à des vides).

Volume aménagement

Volume conventionnel de référence théorique d'un peuplement calculé à l'aide d'un tableau à une seule entrée, le diamètre de la tige à 1,30 m du sol. Ce volume peut-être sensiblement différent du volume commercial.

Volume commercial

Volume réellement vendu ou délivré. Il est égal, pour une pièce de bois, au produit de la longueur par la section du cercle de diamètre égal au diamètre de la pièce à mi-longueur (diamètre médian).

Volume présumé réalisable

Synonyme de possibilité volume indicative.

Xérique

Qualifie un milieu très sec.

ZICO

Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux. Issue d'un inventaire lancé par le Ministère de l'Environnement en application d'une directive CEE du 02/04/79, une Zico correspond à une zone de grand intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages.

ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Issue d'un inventaire lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, une ZNIEFF est définie par l'identification d'un milieu naturel présentant un intérêt scientifique remarquable.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel (mare, étang, lac, prairie humide, tourbière, forêt, lande).

- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, plateau, confluent, zone humide continentale). Une ZNIEFF de type II peut englober une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

FORET domaniale d' MEYRIAT

Annexe 7.1.0

CORRESPONDANCE ENTRE LES PARCELLES CADASTRALES ET LES PARCELLES FORESTIERES

Territoire Communal : Brenod, Chevillard, Condamine-la-Doye, Outriaz, Vieu d'Izenave

SECTION	NUMERO DE LA PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE CADASTRALE EN ha	SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER EN ha	OBSERVATIONS Parcelles forestières
territoire communal de Vieu d'Izenave					
E	423	Le Mollard de l'Orge	14,81 67	14,81 67	
E	424	La Pérouse	27,46 00	27,46 00	
C	2270	Mongelas	36,42 06	36,42 06	
				78,69 73	1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 16
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	2269	Mongelas	29,58 13	29,58 13	
	772	Mongelas	0,45 07	0,45 07	
C	773	Mongelas	0,36 30	0,36 30	
C	791	La Mamelière	0,68 10	0,68 10	
C	792	La Mamelière	0,95 90	0,95 90	
				32,03 50	7, 9, 10, 14
territoire communal de Brenod					
A	73	Corne Lansard	2,32 90	2,32 90	
A	352	La Grande Laya	20,20 00	20,20 00	
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	2254	La Grande Laya	28,04 64	28,04 64	
				50,57 54	50, 51, 52, 53, 54, 55
territoire communal de Vieu d'Izenave					
A	262	Sur La Posse	0,04 30	0,04 30	
A	353	Pré Laurent	16,19 72	16,19 72	
C	2255	Pré Benoît	12,97 40	12,97 40	
C	2256	Meyriat	4,56 50	4,56 50	
C	2257	Meyriat	2,31 50	2,31 50	
C	678	Pré Benoît	0,55 30	0,55 30	
C	2143	Meyriat	1,35 40	1,35 40	
				38,00 12	46, 47, 48, 49
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	2265	Chatillonnet	63,16 56	63,16 56	
				63,16 56	21, 22, 23, 25, 26, 28, 29
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	2266	Praban	54,21 34	54,21 34	
C	2271	Le Grand Bois	28,97 60	28,97 60	
C	2272	Le Mollard de l'Orge	24,81 20	24,81 20	

C	465	Prélion	4,42 90	4,42 90	
C	886	Le Grand Bois	1,76 90	1,76 90	
C	890	Cornaz Catin	20,29 20	20,29 20	
C	1867	Prélion	0,59 50	0,59 50	
C	1875	Le Mollard de l'Orge	0,43 40	0,43 40	
territoire communal d'Outriaz					
A	1805	La Grande Montagne	1,15 16	1,15 16	
				136,67 20	17, 18, 19, 20, 31, 32, 33, 34, 35 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	2267	La Déserte	25,17 80	25,17 80	
C	2268	La Déserte	0,47 35	0,47 35	
				25,65 15	602, 702, 802, 902
territoire communal de Chevillard					
C	364	Gros Rabot	3,12 40	3,12 40	
C	481	L'Arbepin	0,93 49	0,93 49	
C	482	L'Arbepin	4,55 34	4,55 34	
C	483	L'Arbepin	5,39 67	5,39 67	
C	558	L'Arbepin	9,52 47	9,52 47	
C	560	L'Arbepin	0,46 79	0,46 79	
C	563	Les Côtes	5,30 40	5,30 40	
C	46	Les Batardières	1,80 70	1,80 70	
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	657	L'Arbepin	2,54 20	2,54 20	
C	658	L'Arbepin	1,89 60	1,89 60	
C	659	L'Arbepin	1,35 10	1,35 10	
C	660	L'Arbepin	8,40 90	8,40 90	
C	667	La Vie Grasse	3,09 52	3,09 52	
C	2224	L'Arbepin	2,31 58	2,31 58	
C	2247	L'Arbepin	7,10 19	7,10 19	
				57,82 35	56, 57, 58, 59, 60, 61, 62
territoire communal de Chevillard					
C	454	L'Arbepin	0,30 68	0,30 68	
C	564	L'Arbepin	4,25 30	4,25 30	
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	733	La Courrierie	0,01 87	0,01 87	
C	734	La Courrierie	0,33 00	0,33 00	
territoire communal de Condamine					
A	422	Pentes du Valey	0,03 00	0,03 00	
A	433	Pentes du Valey	0,07 40	0,07 40	
A	438	Aux Bonnatières	0,11 60	0,11 60	
A	439	Aux Bonnatières	8,65 00	8,65 00	
A	1046	Pentes du Valey	0,00 82	0,00 82	
A	1047	Pentes du Valey	0,00 99	0,00 99	
A	1048	Pentes du Valey	0,00 46	0,00 46	
A	1049	Pentes du Valey	0,00 56	0,00 56	
A	1050	Pentes du Valey	0,03 20	0,03 20	
A	1051	Pentes du Valey	0,00 62	0,00 62	
A	1052	Pentes du Valey	0,01 88	0,01 88	
A	1327	Aux Bonnatières	4,60 96	4,60 96	
A	1328	Pentes du Valey	27,25 62	27,25 62	
				45,72 96	102, 202, 302, 402, 502
territoire communal de Vieu d'Izenave					

D	451	bous La Roche Tourne	6,58 70	6,58 70	
C	907	Le Mollard de l'Orge	3,75 40	3,75 40	
C	909	Le Mollard de l'Orge	0,36 90	0,36 90	
				10,71 00	42
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	464	Préliion	4,21 00	4,21 00	30
territoire communal de Vieu d'Izenave					
A	203	La Pérouse	2,35 90	2,35 90	
C	688	Meyriat	0,39 00	0,39 00	
C	689	Meyriat	0,48 30	0,48 30	
C	693	Meyriat	0,09 86	0,09 86	
C	694	Meyriat	0,13 30	0,13 30	
C	697	Meyriat	0,44 80	0,44 80	
C	698	Meyriat	1,80 70	1,80 70	
C	699	Meyriat	0,71 70	0,71 70	
C	700	Meyriat	0,26 46	0,26 46	
C	701	Meyriat	0,16 40	0,16 40	
C	702	Meyriat	0,11 14	0,11 14	
C	703	Meyriat	0,12 08	0,12 08	
C	705	Meyriat	0,51 10	0,51 10	
C	708	Meyriat	1,13 60	1,13 60	
C	709	Meyriat	0,40 00	0,40 00	
C	725	Pré de Rivoire	0,56 34	0,56 34	
C	731	La Courrierie	0,06 50	0,06 50	
C	739	La Courrierie	0,71 30	0,71 30	
C	745	La Courrierie	0,10 90	0,10 90	
C	746	La Courrierie	0,25 70	0,25 70	
C	747	La Courrierie	0,47 65	0,47 65	
C	748	La Courrierie	1,01 60	1,01 60	
C	749	La Courrierie	0,60 40	0,60 40	
C	750	La Courrierie	1,25 50	1,25 50	
C	753	La Courrierie	1,24 20	1,24 20	
C	779	Mongelas	2,39 90	2,39 90	
C	2220	La Courrierie	0,11 47	0,11 47	
C	2222	La Courrierie	0,05 27	0,05 27	
C	2226	La Courrierie	3,59 56	3,59 56	
C	2228	La Courrierie	2,68 43	2,68 43	
C	2258	La Courrierie	1,02 09	1,02 09	
C	2259	Pré Neuf	2,95 98	2,95 98	
C	2260	Meyriat	0,66 28	0,66 28	
C	2261	Meyriat	5,02 40	5,02 40	
C	2262	Pré Neuf	1,89 38	1,89 38	
C	2263	Pré Rivoire	2,06 00	2,06 00	
C	2264	La Courrierie	12,26 66	12,26 66	
				50,17 85	6, 8, 24, 45, A1, A2, A3, A4
territoire communal de Condamine					
A	527	Sous Mas Buisson	0,03 90	0,03 90	
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	404	La Chapelle	5,70 90	5,70 90	
				5,74 80	41
territoire communal de Vieu d'Izenave					
C	2252	Le Mollard de l'Orge	0,97 94	0,97 94	

E	339	Le Mollard de l'Orge	0,37 46	0,37 46	
				1,35 40	27
territoire communal de Vieu d'Izenave					
A	195	Brénod	0,17 70	0,17 70	
	662		0,75 60	0,75 60	
	663		1,37 80	1,37 80	
	665		0,96 40	0,96 40	
	666		1,05 10	1,05 10	
C	668	La Vie Grasse	0,02 96	0,02 96	
C	669	La Vie Grasse	1,27 86	1,27 86	
C	670	La Vie Grasse	1,24 59	1,24 59	
C	2138	La Courrierie	2,08 23	2,08 23	
				8,96 24	15
territoire communal de Vieu d'Izenave					
A	199	Côte Pometaz	0,73 00	0,73 00	65
A	201	Côte Pometaz	1,20 15	1,20 15	66
territoire communal de Chevillard					
C	6	Le Pellet	1,36 44	1,36 44	70
C	18	Le Pellet	0,40 90	0,40 90	68
C	21	Le Pellet	2,31 36	2,31 36	69
C	48	Les Côtes	1,59 48	1,59 48	71
territoire communal de Brenod					
A	67	Taillis Froment	5,11 90	5,11 90	67

622,2463

Forêt domaniale de MEYRIAT

Séries 1, 2 et 3

ANNEXE 7.1.1

DEPENSES DES 15 DERNIERES ANNEES

ANNÉES	MAINTENANCE DU DOMAINE		PEUPELEMENTS				ROUTES ET PISTES				AUTRES TRAVAUX		TOTAL TRAVAUX		EXPLOITATION DES BOIS		FRAIS DE GARDERIE		AUTRES DEPENSES (2)		TOTAL DES DEPENSES		
	Franc Courant	Euros 2007	Création (1)		Renouvellement et entretien		Création (1)		Entretien		Franc Courant	Euros 2007	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007	Euros 2007	
			Franc Courant	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007	Franc Courant	Euros 2007													
1993	24 180	4 519			76 451	14 101			40 490	7 567			187	28 374	91 337	17 070			169 251	29 762	73 206		
1994	21 068	3 870			73 264	13 457	189 400	34 795	154 352	28 356			22	80 501	174 164	31 996			154 221	28 332	140 828		
1995	2 778	500			121 153	21 827			122 790	22 122			129	44 578	255 000	46 941			145 620	26 217	116 736		
1996	35 459	6 311			69 453	12 361	145 700	25 932	37 198	6 621			4 555	55 780	294 848	52 477			138 725	24 690	132 947		
1997	37 373	6 606			116 976	20 676	50 000	8 638	59 654	10 544			1 300	47 962	224 328	39 650			139 562	24 668	112 280		
1998	31 374	5 518			91 532	16 098			16 174	2 845			2 700	27 160	45 021	7 918			141 028	24 803	59 880		
1999	22 913	3 963			61 434	10 624	285 400	49 357	40 539	7 011			2 539	73 494					142 964	24 724	98 218		
2000	18 524	3 151			92 252	15 693			37 227	6 333			5 613	30 790	28 600	4 865			145 105	24 684	60 339		
2001																							
2002																							
2003	3 225	3 460			17 945	19 255			6 697	7 186			3 480	33 381					22 664	24 617	24 817		
2004	5 025	5 276			23 387	24 656			11 164	11 722			4 116	46 671					23 172	24 864	58 245		
2005	2 498	2 575			8 065	8 305			7 048	7 266			3 746	21 892					24 390	25 610	71 280		
2006	3 104	3 151			9 478	9 620			12 451	12 638			2 601	28 010					18 823	19 407	49 703		
2007						14 446								14 446					16 296	16 639	63 694		
Total		48 901 €				201 020 €				130 210 €			30 988 €	530 038 €		276 643 €			16 685	16 585	80 208		
Par an		3 260 €				13 401 €				8 681 €			2 066 €	35 336 €		18 443 €					22 380 €	76 159 €	
Par ha/an		5 €				22 €				14 €			3 €	57 €		30 €						36 €	123 €

Montanis H.T

(La T.V.A non récupérable est portée en colonne "Autres dépenses")

(1) La création correspond aux travaux d'investissement qui engendrent un enrichissement du patrimoine forestier (création d'infrastructures nouvelles, boiselements nouveaux, conversion du TSF en futaie)

(2) T.V.A non récupérable + honoraires

Surface totale: 11,91

RECOLTE DES 15 DERNIERES ANNEES (en volume commercial)

Années	VOLUME VENDU										VOLUME DELIVRE						TOTAL GENERAL				
	ESSENCES					Volume Tige	Taillis & Houppiers	dont PA RX	Total	ESSENCES					Volume Tige	Total					
	Chêne	Hêtre	Autres Feuillus	Sapin	Epicéa					Autres Résineux	Chêne	Hêtre	Autres Feuillus	Sapin				Epicéa	Autres Résineux	Taillis & Houppiers	
1993																					
1994																					
1995																					
1996																					
1997																					
1998																					
1999																					
2000																					
2001					83					83											91
2002																					
2003																					
2004																					
2005																					
2006																					
2007																					
TOTAL					83					83											91
Total/an					6					6											6
Total ha /an					0,5					0,5											0,5
					m3					m3											m3

TARIF DE CUBAGE

DIAMETRE	VOLUME AMENAGEMENT RESINEUX ALGAN 9	VOLUME AMENAGEMENT FEUILLUS ALGAN 9	SURFACE TERRIERE
20	0,21	0,21	0,03
25	0,38	0,38	0,05
30	0,62	0,62	0,07
35	0,93	0,93	0,1
40	1,3	1,3	0,13
45	1,73	1,73	0,16
50	2,22	2,22	0,2
55	2,78	2,78	0,24
60	3,39	3,39	0,28
65	4,05	4,05	0,33
70	4,77	4,77	0,38
75	5,55	5,55	0,44
80	6,38	6,38	0,5
85	7,26	7,26	0,57
90	8,19	8,19	0,64
95	9,17	9,17	0,71
100	10,19	10,19	0,79

INVENTAIRE

(Conditions, résultat par parcelle)

7.1.5.1. Conditions d'exécution

Un inventaire statistique a été réalisé au cours du printemps 2007 sur une partie de la 1ère série (430,81 ha) et sur la totalité de la 2ème (53,88 ha)

Pour la première série, un inventaire pied à pied avait été réalisé auparavant en 1994 sur 55,58 ha

Une comparaison d' inventaire a permis de calculer la production effective sur les 14 ans passés sur cette surface (voir tableaux p 19).

Pour la deuxième série, aucune comparaison n'a pu se faire car il n'y avait pas eu d'inventaire en 1994

7.1.5.2. Résultat par parcelle

DONNEES RECAPITULATIVES PAR PARCELLE

Parcelle	Surface en ha	G- Sapin/h a en m2	G- Epicéa/ha en m2	G- Hêtre BO/ha en m2	G- Hêtre ch/ha en m2	G- Erables/ha en m2	G- Feuillus divers/ha en m2	G futaie/ha en m2	G arbres morts/piéd /ha m2	surf arbres morts au sol m2/placette	nombre perches Sapin/ placette	nombre perches Epicéa/ placette	nombre perches Feuillus div/placette	nombre perches Total/ placette	recouvrement semis sapin/ placette en 1/10	recouvrement semis épicea / placette en 1/10	recouvrement semis fdv / placette en 1/10
1	12,29	18,2	5,7	0	6,1	0	0,2	30,1	0,2	1,8	2,3	0,2	0,5	3	0	0	0,3
2	7,57	20,3	4,9	0,3	4	0	0,3	29,4	0,3	-	0,5	0,1	1,3	1,9	0	0	0,6
3	8,03	21	5	0,8	7	0,3	0,3	34	0,3	0,8	3,6	0,3	2,5	6,4	0,3	0	0,1
4	6,43	21,6	2,8	0,8	6	0,4	1,6	31,6	1,6	1,6	3	0	3,2	6,2	0	0	0,4
5	13,40	27,1	6,4	2	6,1	0,3	0,1	42,1	0,9	2,3	3	0,2	1,1	4,4	0,2	0,1	0,1
7	9,06	27,4	4	0,4	2	0,2	0,2	34,3	0,4	0,1	2,1	0,1	2,1	4,3	0,3	0,1	0,3
9	7,46	19,9	2,3	0,8	3,8	0,8	0,5	27,9	0,8	0,3	5,3	6,6	0,6	12,6	0	0	0
10	9,21	19,1	9,1	0,9	6,4	0	0	35,6	0,4	1,7	1,7	0,1	0,4	2,3	0,3	0	0,4
11	9,08	17,1	10,4	0,2	3	0	0	30,8	0,4	0,9	2	0,4	2,6	5	2,2	0	0,8
12	6,81	7,3	16,3	0,3	1,7	0,2	0	25,8	2	1,2	2,6	3,3	1,7	7,6	0,3	0	0,2
13	5,34	13,3	5,3	0,3	2,3	0,3	1	22,7	1,7	0,8	2,2	2,2	0,7	5	0,7	0	0
14	6,31	23	2	1,3	2,7	0,3	0,7	30	0,3	-	3,2	0	0,7	3,9	0	0	0
16	9,75	7,8	11,4	0	0,6	0	0,2	20	0,2	0	1,5	0,2	0,4	2,1	0,2	3	0,4
17	9,38	7,6	22,2	0,2	2,1	0	1,4	33,5	0,6	1,1	1,6	0	0,2	1,8	0,8	0	0
18	15,51	6,4	24,3	0,1	1,4	0	2,3	34,6	0,1	1,1	5,6	0	0,2	5,8	1,9	0	0,1
19	9,75	9	4	0,4	5,6	0,6	0	19,6	1,4	1,4	2,2	0,1	1,1	3,4	0,5	0,1	0,2
20	5,71	16,8	6	0	7,5	0	0	30,3	0,2	1,1	3,2	0	0,8	4	0	0	0
22	9,29	6	9,3	0,9	4,4	0,2	0	20,9	0,7	2,7	1,5	0,3	1,3	3,2	1,9	0	0,2
30	4,21	21,3	4	0	6,7	0	0	32	0	-	1,3	2,3	1	4,6	0,7	0	0,3
31	10,49	12	7,1	0,3	4,5	0	0	23,9	0,8	1,5	1,9	0,4	0,4	2,7	0,8	0	0
32	5,04	18	3,7	0	5	0	0	26,7	0,3	0,3	0,3	1	1,5	2,8	0,7	0,3	0
33	5,21	20	0,4	0	5,6	1,2	0,4	27,6	0,4	1	3,7	0	0,2	3,9	0,2	0	0
34	10,04	15,1	10,5	0	1,3	0,7	0,2	27,8	0,4	1,2	3,7	0	0,4	4,1	1,8	0	0,3
35	11,86	14,1	5,7	0	4,7	0	0,3	24,8	1,3	2,6	1,6	0,3	0,8	2,6	0,5	0	0
36	9,63	21,3	5,3	1	3,3	0,3	1,3	32,3	0,3	2,8	2,7	0,4	0,9	4	0,4	0	0
37	8,46	8,2	11,6	0,4	5,1	0,2	0,7	26,2	0,9	2,3	2,2	0,1	0,4	2,8	0,3	0	0
38	8,75	19,3	5,1	0	1,6	0	0,2	26,2	0,2	0,4	1,6	0,2	0,3	2,2	0,2	0	0
39	2,51	14	2	0	2,7	0	0	18,7	0	0	1,9	0	0	1,9	0,3	0	0
40	6,73	18	1,7	0,3	2,2	0	0,3	22,5	1	2,4	1,2	1,7	1,7	4,5	0	0	0
42	10,71	23,2	0,4	0,4	1,4	0,4	0,8	26,6	0,8	0,8	5,4	0,6	1,2	7,2	0	0	0,2
43	8,53	8,3	16,7	0,2	3,8	1,3	1,6	31,9	0,7	1,2	3	0	0,6	3,6	0,2	0	0
44	9,07	15,1	4,9	0,9	4,8	0,7	1	27,3	0,3	1,9	3	0	0,4	3,4	0	0	0
45	9,02	14,2	6,8	1,6	5	0	0,6	28,2	1	0,5	1	0,2	0,9	2,1	1,7	0	0
46	10,31	19	8,5	0,4	3,5	0,4	0,9	32,6	0,5	0,3	2,2	1,7	0,5	4,4	0,8	0,1	0,3
47	11,97	24	7,2	1,3	8	0,1	0,5	41	0,2	0,1	1,7	0,2	0,4	2,3	0,8	0	0
48	4,10	28,4	4,4	0	1,6	0,4	1,2	36	0	0	1,6	0,6	0,4	2,6	0,8	0	0,2
49	11,62	22	5,6	0,4	2,7	0,2	0,9	31,8	0,5	0,3	4	0,4	0,7	5,1	1	0	0

50	12,12	21,3	2,2	1,3	3,3	0	0	27,9	0,5	0,3	2,6	0,3	3,3	6,2	1,3	0	1,6
51	5,11	24,8	0,4	1,6	0	0	0	26,8	0,8	0,4	2,5	0	0,6	3,1	1,8	0	0,2
52	8,82	16,4	1,2	1	3,5	0	0	22,1	0,4	0,5	5,7	0,9	2,1	8,7	1,3	0,1	1,4
53	8,99	22,8	2,2	0,2	2,6	0	0	27,8	1,2	0,5	7,2	0	3,2	10,4	2,4	0	2
54	4,14	18	12	0,4	6	0,4	0	36,8	0	0	7,6	0,8	1	9,4	0,6	0,4	0
55	11,40	28,7	6,8	0,2	4,8	0	0	40,5	1	0,5	4,8	0,4	1,5	6,7	1,4	0,2	0,1
56	11,28	21,8	2	0	9,3	0	0	33,2	3,7	1	6	0,2	1,4	7,6	1	0,1	0,1
57	9,77	8,4	3,1	0	5,6	0	0,2	17,3	0,9	0,9	3,7	2,3	2,1	8,1	0,9	0	0,1
58	6,12	11,4	5,4	0	7,1	0	0	24	0,9	2,3	4,5	0,4	1,4	6,4	2,1	0	0,3
59	6,96	13	6,8	0	0	0	0	19,8	0,3	0,9	3,9	0	1	4,9	1,3	0	0
60	8,47	23,5	1	0,5	6,3	0	0	31,3	0	0,5	4,7	0	0,3	5	0,5	0	0
61	6,25	20	4,8	0	1,5	0	0	26,3	1	1,3	4,1	0,4	2,1	6,6	1,8	0,3	0,3
62	8,97	27,3	3,5	0	1,3	0	0	32	0,5	0,3	3,4	0	2,9	6,3	1,3	0,1	0,1
TOTAL	430,81	17,3	6,9	0,5	4	0,2	0,4	29,3	0,7	1,1	3	0,5	1,1	4,7	0,8	0,1	0,2

une placette = $20 \times 20 \times 3,14$ soit 1256m²

perches

0,5 perches d'épicéa représentent donc: $10\ 000/1256 \times 0,5 = 3,98$ perches d'épicéa en moyenne à l'hectare

3 perches de sapin représentent donc: $10\ 000/1256 \times 3 = 23,9$ perches de sapin en moyenne à l'hectare

1,1 perches de hêtre +érable représentent donc: $10\ 000/1256 \times 1,1 = 8,7$ perches de hêtre +érable en moyenne à l'hectare

En moyenne, on rencontre 36 perches résineuses et feuillues à l'hectare sur la 1ère série ce qui est plutôt faible (environ une perche tous les 17 m).

Régénération:

Pour l'épicéa, on trouve un indice moyen de 0,1/10 par placette de 1256 m². Il y a donc $0,01 \times 1256 = 12,56$ m² qui sont couverts de régénération épicéa par placette. Ceci représente une surface de $10\ 000/1256 \times 12,56 = 100$ m² à l'hectare soit 1 % de la surface.

Pour le sapin, on trouve un indice moyen de 0,8/10 par placette de 1256 m². Il y a donc $0,08 \times 1256$ m² = 100,48 m² qui sont couverts de régénération sapin par placette. Ceci représente une surface de $10\ 000/1256 \times 100,48 = 800$ m² à l'hectare soit 8 % de la surface.

Pour le hêtre+érable, on trouve un indice moyen de 0,2/10 par placette de 1256 m². Il y a donc $0,02 \times 1256 = 25,12$ m² qui sont couverts de régénération feuillue par placette. Ceci représente une surface de $10\ 000/1256 \times 25,12 = 200$ m²/ha soit 2 % de la surface.

conclusions: bien que les calculs montrent un déficit de perches et de régénération, dans la réalité il semble que sur le terrain la situation soit moins critique qu'elle ne ressort sur le papier en tout cas pour la régénération. En effet, lorsque les semis étaient disséminés sur la placette, on ne pouvait pas attribuer une surface couverte de semis ce qui faisait que sur beaucoup de placette on notait 0, alors que la régénération était présente malgré tout.

DONNEES RECAPITULATIVES PAR PARCELLE

Parcelle	Surface ha	G-Sapin pectiné/ ha	G- Epicéa commu n/ha	G- Hêtre BO/ha	G-Hêtre Ch/ha	G- Erable sycom ore/ha	G- Feuillus divers/ ha	G total/ ha en m2	G- BM/pied/ ha en m2	Surf arbres morts au sol/placette	nombre perches Sapin pectiné/ placette	nombre perches Epicéa commun/ placette	nombre perches Feuillus divers/ placette	Semis Sapin pectiné/ placette	Semis Epicéa commun/ placette	Semis Feuillus divers/ placette	Semis Total/ placette
21	6,26	6,4	16,3	1	5,3	0,3	0	29,1	1	0,6	0,8	0,9	0,9	0,5	0	0,1	0,6
23	6,55	6	7,4	1,4	10,4	0	0	25,3	0,4	0,5	0,7	1,4	2	0,4	0	0	0,4
25	8,67	12,8	7,6	1,8	4,1	0,2	0,2	26,7	1	0,5	3,4	1	1,1	1,4	0,7	0,1	2,2
26	9,98	16,6	0,4	2,4	8	0	0	27,4	0,6	0	4,2	0	2	0,6	0	0,1	0,7
28	8,84	12,3	9,5	3,8	5	0	0	30,5	0,9	1,7	2,4	1,7	2,3	0,1	0	0	0,1
29	13,58	9,8	10,1	0	6,4	0	0,3	26,6	2,1	1,2	4,9	0,4	2,2	0,6	0	0,4	1
TOTAL	53,88	10,9	8,7	1,6	6,3	0,1	0,1	27,7	1,2	0,8	3,1	0,8	1,8	0,6	0,1	0,1	0,9

une placette = 20*20*3,14 soit 1256m2
perches

0,8 perches d'épicéa représentent donc: $10\ 000/1256*0,8 = 6,4$ perches d'épicéa en moyenne à l'hectare

3,1 perches de sapin représentent donc: $10\ 000/1256*3,1 = 24,7$ perches de sapin en moyenne à l'hectare

1,8 perches de hêtre +érable représentent donc: $10\ 000/1256*1,8 = 14,3$ perches de hêtre +érable en moyenne à l'hectare

En moyenne, on rencontre 45 perches résineuses et feuillues à l'hectare sur la 2ème série ce qui est plutôt faible (environ une perche tous les 13 m).

Régénération:

Pour l'épicéa, on trouve un indice moyen de 0,1 dixième par placette de 1256 m2. Il y a donc $0,01*1256\ m2 = 12,56\ m2$ qui sont couverts de régénération épicéa par placette. Ceci représente une surface de $10\ 000/1256*12,56 = 1\ a$ à l'hectare soit 1 % de la surface.

Pour le sapin, on trouve un indice moyen de 0,6/10 par placette de 1256 m2. Il y a donc $0,06*1256\ m2 = 75,36\ m2$ qui sont couverts de régénération sapin par placette. Ceci représente une surface de $10\ 000/1256*75,36 = 6\ a$ à l'hectare soit 6 % de la surface.

Ceci représente une surface de $10\ 000/1256*12,56 = 1\ a$ à l'hectare soit 10 % de la surface.

Pour le hêtre+érable, on trouve un indice moyen de 0,1/10 par placette de 1256 m2. Il y a donc $0,01*1256\ m2 = 12,56\ m2$ qui sont couverts de régénération feuillue par placette. Ceci représente une surface de $10\ 000/1256*12,56 = 1\ a$ à l'hectare soit 1 % de la surface.

conclusions: bien que les calculs montrent un déficit de perches et de régénération, dans la réalité il semble que sur le terrain la situation soit moins critique qu'elle ne ressort sur le papier en tout cas pour la régénération. En effet, lorsque les semis étaient disséminés sur la placette, on ne pouvait pas attribuer une surface couverte de semis ce qui faisait que sur beaucoup de placette on notait 0, alors que la régénération était présente malgré tout.

INVENTAIRE EN SURFACE TERRIERE - 2008

Forêt Domaniale de MEYRIAT 1

Parcelle	N/ha	Sapin pectiné	Epicéa commun	feuillus	fruitier	Total
TOUTES	PB	29	11	25	6	71
	BM	57	20	24	5	106
	GB	45	18	3		66
	TGB	5	2			7
	Total	136	51	52	11	250
Nb de points	G m ² /ha	17,3	6,9	4,6	1,1	24
417	V m ³ /ha Algan9	181	71	42	9	294
Erreur relative (%)		6	13	10	20	4

Vol Arbre moyen 1,33 1,39 0,81 0,82 2008

Forêt Domaniale de MEYRIAT 2

Parcelle	N/ha	Sapin pectiné	Epicéa commun	feuillus	Total
TOUTES	PB	52	23	34	109
	BM	61	44	33	138
	GB	16	17	15	48
	TGB		2		2
	Total	129	86	82	297
Nb de points	G m ² /ha	10,9	8,7	8,1	27,7
56	V m ³ /ha Algan9	102	84	79	265
Erreur relative (%)		16	26	20	8

Vol Arbre moyen 0,79 0,98 0,96 2008

Ancien N° régional :

Bois de Chatillonnet

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Ain CONDAMINE, VIEU-D'IZENAVE,

Surface : 66,3 ha

Niveau de connaissance

Milieux naturels	0	Mammifères	1	Crustacés	0	Libellules	0
Végétaux	0	Oiseaux	1	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	0
Mousses, lichens	0	Amphibiens	0	Poissons	0	Papillons	0
		Reptiles	0				

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 1

Description et intérêt du site

Le massif du Bas-Bugey est une région d'une très grande richesse biologique. A l'écart des principales voies de communication, il reste bien préservé. Mais c'est sa physionomie qui présente le plus d'intérêt. De la plaine du Rhône au sommet du massif (Mollard Dedon, 1219 m d'altitude), le dénivelé est de près de 1000 m. Les conditions climatiques rencontrées sur l'ensemble du massif sont particulièrement variées et permettent une grande diversité botanique. Les milieux rencontrés sont aussi divers que tourbières, lacs, forêts montagnardes, pelouses sèches, pâturages, falaises. . . Le bois de Chatillonnet fait partie d'un grand ensemble boisé : la forêt domaniale de Meyriat. Ce bois abrite la Chouette de Tengmalm, ou Nyctale. Cette relique glaciaire vit dans les massifs boisés à climat continental accusé. en région Rhône-Alpes, on la rencontre dans le massif alpestre et dans la partie la plus élevée du Jura méridional. La densité de nids de ce rapace nocturne est ici tout à fait exceptionnelle. Six nids ont en effet été dénombrés en 1993 sur une superficie de cinquante cinq hectares. La Nyctale habite de préférence des vieux peuplements lui assurant la présence de cavités propres à sa nidification, de clairières riches en micro-mammifères, de boisements denses utilisés comme reposoirs diurnes... La présence de la Chouette de Tengmalm est souvent liée à celle du Pic noir. Elle utilise les cavités, ou loges, percées par le pic, généralement dans un Hêtre, pour y faire son nid. Une gestion forestière appropriée est indispensable au maintien du pic, et donc de la Chouette de Tengmalm. L'exploitation forestière est ici limitée depuis le classement du canton de Chatillonnet en série d'intérêt écologique particulier en 1996.

Ancien N° régional :

Forêt de l'abbaye de Meyriat

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Ain VIEU-D'IZENAVE

Surface : 9,5 ha

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Mammifères	1	Crustacés		Libellules	1
Végétaux	1	Oiseaux	1	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	0
Mousses, lichens	1	Amphibiens	1	Poissons		Papillons	0
		Reptiles	1				

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante
 1 = prospection insuffisante
 2 = prospection assez bonne
 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 1

Description et intérêt du site

La forêt entourant les ruines de l'abbaye de Meyriat abrite une station d'une petite liliacée menacée en France : la Gagée jaune. Cette plante aux fleurs jaunes en étoile affectionne l'ombre des aulnaies-frênaies ou des chênaies-charmaies, souvent en haie ou lisière forestière. Elle préfère les sols frais, profonds et plutôt calcaires. Protégée, elle est néanmoins en forte régression partout en France ; ses localités doivent être préservées par le maintien de peuplements de feuillus.

Ancien N° régional : 0118,0122,0126,0127

RESEAU DE ZONES HUMIDES DU PLATEAU DE BRENOD

Description et intérêt du site

Au sud de la cluse de Nantua, le plateau de Brenod et plusieurs combes voisines servent de cadre à un remarquable ensemble de zones humides de types et de superficie variés, parmi lesquelles de nombreuses tourbières ; il s'agit sans doute à cet égard du plus complet dans le département de l'Ain. Celles-ci abritent des types d'habitats naturels, une faune (insectes...) et une flore remarquable, avec certaines espèces emblématiques telles que l'Iris de Sibérie, très faiblement représenté en France.

Les plus caractéristiques sont identifiées par de nombreuses ZNIEFF de type I du fait de la présence d'un patrimoine biologique remarquable.

Le zonage de type II souligne l'existence de fortes relations fonctionnelles au sein de ce réseau, dont la conservation est le plus souvent tributaire des conditions d'utilisation du bassin versant.

Il traduit également la bonne qualité générale des milieux interstitiels : boisements montagnards, micro-tourbières, combes pâturées, cours d'eau, mais également leur sensibilité (en particulier dans le cas des zones humides résiduelles) face aux mutations des espaces agricoles et bâtis environnants, ainsi qu'aux pollutions diffuses.

D'autres fonctionnalités naturelles majeures peuvent être citées :

- celles de nature hydraulique (rôle de ces zones humides dans l'expansion naturelle des crues, le ralentissement du ruissellement, le soutien naturel d'étiage, l'auto-épuration des eaux),
- celles de zone d'alimentation et de reproduction pour des espèces remarquables, notamment parmi les insectes ...).

Dans ces espaces conservant une ambiance très jurassienne, méritent également d'être cités les critères d'intérêt paysager et géomorphologique.

PROGRAMME DES COUPES (Tableau Détaillé)

Annexe 7.1.7.

Forêt Domaniale de MEYRIAT

Série(s) : 1ère et 2ème
Surface : 609,75 ha

Période d'aménagement : 2008 - 2027

Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2008		4	6,43	6,43	jard	39	325	364	5,6	32,5	38,1	
2008		16	9,75	8,00	jard		580	580		58	58,0	
2008		18p	15,51	3,41	jard		310	310		31	31,0	
2008		22	9,29	9,29	jard	110	280	390	15,7	28	43,7	
2008		31	10,49	10,49	jard	30	140	170	4,3	14	18,3	
2008		37	8,46	8,46	jard	107	380	487	15,3	38	53,3	
2008		48	4,10	4,10	jard	18	190	208	2,6	19	21,6	
2008		52	8,82	8,82	jard	51	280	331	7,3	28	35,3	
2008		59	6,96	6,96	jard		585	585		58,5	58,5	
2008		61	6,25	6,25	jard	13	520	533	1,9	52	53,9	
2008		902	7,29	7,29	jard	37	475	512	5,3	47,5	52,8	
			93,35	79,50			4065	4470				
2009		5	13,40	13,40	jard	170	835	1005	24,3	83,5	107,8	
2009		7	9,06	9,06	jard	40	580	620	5,7	58	63,7	
2009		9	7,46	7,46	jard	50	300	350	7,1	30	37,1	
2009		15p	8,96	4,88	jard		240	240		24	24,0	
2009		23	6,55	5,40	jard	90	80	170	12,9	8	20,9	
2009		25	8,67	8,16	jard	70	200	270	10,0	20	30,0	
2009		26	9,98	9,13	jard	130	150	280	18,6	15	33,6	
2009		402	13,27	4,42	jard	50	170	220	7,1	17	24,1	
			77,35	61,91			2555	3155				
2010		10	9,21	9,21	jard	30	620	650	4,3	62	66	0,98
2010		11	9,08	9,08	jard	20	610	630	2,9	61	64	
2010		12	6,81	6,81	jard		280	280		28	28	
2010		41	5,75	5,75	jard		90	90		9	9	
2010		102p	6,75	2,48	jard		150	150		15	15,0	
2010		202p	8,87	2,61	jard		150	150		15	15,0	
2010		702	5,69	5,69	jard	70	370	440	10,0	37	47	
2010		802	8,72	8,72	jard	70	670	740	10,0	67	77	
			60,88	50,35			2940	3130				
2011		6p	11,70	7,82	amel		700	700		70	70	
2011		13	5,34	5,34	jard	20	180	200	2,9	18	21	

Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2011		15p	8,96	4,08	amel	30	340	370	4,3	34	38,3	
2011		24	12,83	12,83	amel		1050	1050		105	105,0	
2011		34	10,04	10,04	régé	15	840	855	2,1	84	86,1	
2011		65	0,73	0,73	jard		20	20		2	2,0	
2011		69	2,31	2,31	jard		160	160		16	16,0	
2011		70	1,36	1,36	jard		100	100		10	10,0	
2011		71	1,59	1,59	jard		160	160		16	16,0	
			54,86	46,10			3550	3615				
2012		14	6,31	6,31	jard	30	400	430	4,3	40	44	
2012		30	4,21	4,21	jard	35	280	315	5,0	28	33	
2012		33	5,21	5,21	jard	45	200	245	6,4	20	26	
2012		38	8,75	8,75	jard	10	550	560	1,4	55	56	
2012		46	10,31	10,31	jard	30	580	610	4,3	58	62	
2012		47	11,97	11,97	jard	170	700	870	24,3	70	94	
2012		49	11,62	11,62	jard	45	650	695	6,4	65	71	
2012		67	5,12	5,12	jard	20	200	220	2,9	20	23	
				63,50			3560	3945				
2013		1	12,29	12,29	jard	90	580	670	12,9	58	71	
2013		6p	11,70	3,88	jard	30	140	170	4,3	14	18	
2013		18p	15,51	9,51	jard	30	1000	1030	4,3	100	104	4,00
2013		39	2,51	2,51	jard		50	50		5	5	
2013		55	11,40	11,40	jard	70	800	870	10,0	80	90	
2013		62	8,97	8,97	jard		800	800		80	80	0,36
				48,56			3370	3590				
2014		28	8,84	8,84	jard	130	300	430	18,6	30	49	
2014		29	13,58	13,58	jard	120	450	570	17,1	45	62	
2014		32	5,04	5,04	jard	15	210	225	2,1	21	23	
2014		35	11,86	11,86	jard	70	650	720	10,0	65	75	1,34
2014		50	12,12	12,12	jard	50	600	650	7,1	60	67	
2014		54	4,14	4,14	jard	35	350	385	5,0	35	40	
2014		56	11,28	11,28	jard	160	640	800	22,9	64	87	
2014		58	6,12	6,12	jard	50	160	210	7,1	16	23	
				72,98			3360	3990				
2015		17	9,38	9,38	jard	20	750	770	2,9	75	78	1,33
2015		19	9,75	9,75	jard	80	180	260	11,4	18	29	
2015		21	6,26	6,26	jard	60	230	290	8,6	23	32	
2015		36	9,63	9,63	jard	70	600	670	10,0	60	70	
2015		43	8,53	8,53	jard	70	500	570	10,0	50	60	
2015		45	9,02	9,02	jard	80	390	470	11,4	39	50	
2015		51	5,11	5,11	jard		300	300		30	30	

Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2015		60	8,47	8,47	jard	70	430	500	10,0	43	53	
				66,15			3380	3830				
2016		2	7,57	7,57	jard	30	350	380	4,3	35	39	
2016		3	8,03	8,03	jard	100	450	550	14,3	45	59	
2016		18p	15,51	3,41	amel		300	300		30	30	
2016		20	5,71	5,71	jard	65	200	265	9,3	20	29	
2016		40	6,73	6,73	jard		450	450		45	45	0,49
2016		42	10,71	10,71	jard	20	250	270	2,9	25	28	
2016		44	9,07	9,07	jard	80	350	430	11,4	35	46	
2016		57	9,77	9,77	jard	70	120	190	10,0	12	22	
2016		502	6,70	4,71	jard	80	200	280	11,4	20	31	
2016		602	4,30	4,30	jard	70	140	210	10,0	14	24	
					jard		2810	3325				
2017		6p	11,70	7,82	amel		800	800		80	80	
2017		15p	8,96	4,88	amel		340	340		34	34	
2017		16	9,75	8,00	jard		300	300		30	30	
2017		22	9,29	9,29	jard	45	140	185	6,4	14	20	
2017		24	12,83	12,83	amel		1150	1150		115	115	
2017		53	8,99	8,99	jard		540	540		54	54	
							3270	3315				
2018		4	6,43	6,43	jard	50	325	375	7,1	32,5	40	
2018		5	13,40	13,40	jard	170	840	1010	24,3	84	108,3	
2018		31	10,49	10,49	jard	30	160	190	4,3	16	20,3	
2018		37	8,46	8,46	jard	70	330	400	10,0	33	43,0	
2018		48	4,10	4,10	jard		230	230		23	23,0	
2018		52	8,82	8,82	jard	50	230	280	7,1	23	30,1	
2018		59	6,96	6,96	jard		290	290		29	29,0	
2018		61	6,25	6,25	jard		450	450		45	45,0	0,53
2018		902	7,29	7,29	jard	70	480	550	10,0	48	58,0	
							3335	3775				
2019		7	9,06	9,06	jard	40	580	620	5,7	58	63,7	
2019		9	7,91	7,91	jard	50	300	350	7,1	30	37,1	
2019		10	9,21	9,21	jard	30	620	650	4,3	62	66	0,98
2019		11	9,08	9,08	jard	20	610	630	2,9	61	64	
2019		15p	8,96	4,08	jard		250	250		25	25,0	
2019		23	5,40	5,40	jard	90	130	220	12,9	13	25,9	
2019		25	8,16	8,16	jard	70	230	300	10,0	23	33,0	
2019		26	9,13	9,13	jard	130	190	320	18,6	19	37,6	
2019		402p	13,27	4,42	jard	40	170	210	5,7	17	22,7	
					jard		3080	3550				











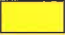




Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2020		12	6,81	6,81	jard		280	280		28	28	
2020		13	5,34	5,34	jard	20	200	220	2,9	20	23	
2020		18p	15,51	9,51	jard	30	950	980	4,3	95	99	4,05
2020		41	5,75	5,75	jard	30	90	120	4,3	9	13	
2020		702	5,69	5,69	jard	70	370	440	10,0	37	47	
2020		802	8,72	8,72	jard	70	670	740	10,0	67	77	
			47,82	41,82			2560	2780				
2021		14	6,31	6,31	jard	30	400	430	4,3	40	44	
2021		34	10,04	10,04	régé		840	840		84	84	3,98
2021		47	11,97	11,97	jard	170	700	870	24,3	70	94	
2021		49	11,62	11,62	jard	45	650	695	6,4	65	71	
2021		65	0,73	0,73	jard		20	20		2	2	
2021		69	2,31	2,31	jard		160	160		16	16	
2021		70	1,36	1,36	jard		100	100		10	10	
2021		71	1,59	1,59	jard		160	160		16	16	
2021		102p	6,75	2,00	jard		150	150		15	15	
2021		202p	8,87	3,00	jard		150	150		15	15	
							3330	3575				
2022		1	12,29	12,29	jard	80	580	660	11,4	58	69	
2022		30	4,21	4,21	jard	30	280	310	4,3	28	32	
2022		33	5,21	5,21	jard	40	200	240	5,7	20	26	
2022		38	8,75	8,75	jard		550	550		55	55	
2022		46	10,31	10,31	jard	30	580	610	4,3	58	62	
2022		55	11,40	11,40	jard	70	700	770	10,0	70	80	
2022		67	5,12	5,12	jard		200	200		20	20	
				57,29			3090	3340				
2023		15p	8,96	3,88	amel		350	350		35	35	
2023		24	11,83	11,83	amel		1100	1100		110	110	
2023		39	4,14	4,14	jard		80	80		8	8	
2023		56	11,28	11,28	jard	150	640	790	21,4	64	85	
2023		62	8,97	8,97	jard		750	750		75	75	0,36
			45,18	40,10			2920	3070				
2024		6	11,70	11,70	jard		840	840		84	84	
2024		18p	15,51	3,41	amel		300	300		30	30	
2024		28	8,84	8,84	jard	130	300	430	18,6	30	49	
2024		29	13,58	13,58	jard	120	450	570	17,1	45	62	1,34
2024		32	5,04	5,04	jard	10	210	220	1,4	21	22	
2024		35	11,86	11,86	jard	70	650	720	10,0	65	75	
2024		50	12,12	12,12	jard	50	600	650	7,1	60	67	
2024		54	4,14	4,14	jard	30	350	380	4,3	35	39	












Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2024		58	6,12	6,12	jard	50	160	210	7,1	16	23	
				76,81			3860	4320				
2025		17	9,38	9,38	jard	20	750	770	2,9	75	78	1,33
2025		19	9,75	9,75	jard	70	180	250	10,0	18	28	
2025		21	6,26	6,26	jard	60	230	290	8,6	23	32	
2025		36	9,63	9,63	jard	60	600	660	8,6	60	69	
2025		43	8,53	8,53	jard	70	500	570	10,0	50	60	
2025		45	9,02	9,02	jard	70	390	460	10,0	39	49	
2025		51	5,11	5,11	jard		300	300		30	30	
2025		60	8,47	8,47	jard	60	430	490	8,6	43	52	
				66,15			3380	3790				
2026		2	7,57	7,57	jard	20	350	370	2,9	35	38	
2026		3	8,03	8,03	jard	80	450	530	11,4	45	56	
2026		20	5,71	5,71	jard	60	200	260	8,6	20	29	
2026		40	6,73	6,73	jard		450	450		45	45	0,49
2026		42	10,71	10,71	jard	20	250	270	2,9	25	28	
2026		44	9,07	9,07	jard	70	350	420	10,0	35	45	
2026		57	9,77	9,77	jard	60	120	180	8,6	12	21	
2026		502	6,7	6,7	jard	80	200	280	11,4	20	31	
2026		602	4,3	4,3	jard	70	140	210	10,0	14	24	
			68,59	68,59			2510	2970				
2027		16	9,75	8,00	jard		300	300		30	30	4,05
2027		18p	15,51	9,51	régé		1000	1000		100	100	
2027		22	9,29	9,29	jard	40	140	180	5,7	14	19,7	
2027		31	10,49	10,49	jard	30	160	190	4,3	16	20,3	
2027		34	10,04	10,04	jard		840	840		84		3,98
2027		37	8,46	8,46	jard	60	330	390	8,6	33	41,6	
2027		61	6,25	6,25	jard		450	450		45	45,0	0,52
				62,04			3220	3350				
		Total		1057,55		6 740	64 145	130 615	434	5 813	6 596	30,11

Dont Amélioration : 30 6430 6460 4 643 647
Régénération :
Jardinage ou assimilé : 6030 54905 61920 861 4902 5679
TSF :
Taillis :

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Légende des peuplements

-  Parcelleire
-  A - Futaie jardinée équilibrée
-  B - Futaie jardinée riche en Gros Bois
-  C - Futaie jardinée claire
-  D - Futaie irrégulière résineuse à dominante Petits Bois
-  E - Futaie irrégulière résineuse à dominante Gros Bois
-  F - Futaie irrégulière résineuse à dominante Gros Bois
-  FR feuillue 0 - 20 - Futaie régulière feuillue d'âge 0-20 ans
-  FR résineuse 0 - 20 - Futaie régulière résineuse d'âge 0-20 ans
-  G - futaie résineuse très claire
-  R2 - Futaie régulière résineuse au stade coupe secondaire
-  RPB épicéa - Futaie régulière d'épicéa Petits Bois
-  TSF fd - Taillis sous futaie médiocre de feuillus divers avec quelques résineux
-  V - Vides (zone à vocation non foresstière)
-  Placeaux expérimentaux de plantations feuillus divers (pommier, aulne, érable sycomore, etc...) sur 1 ha au total

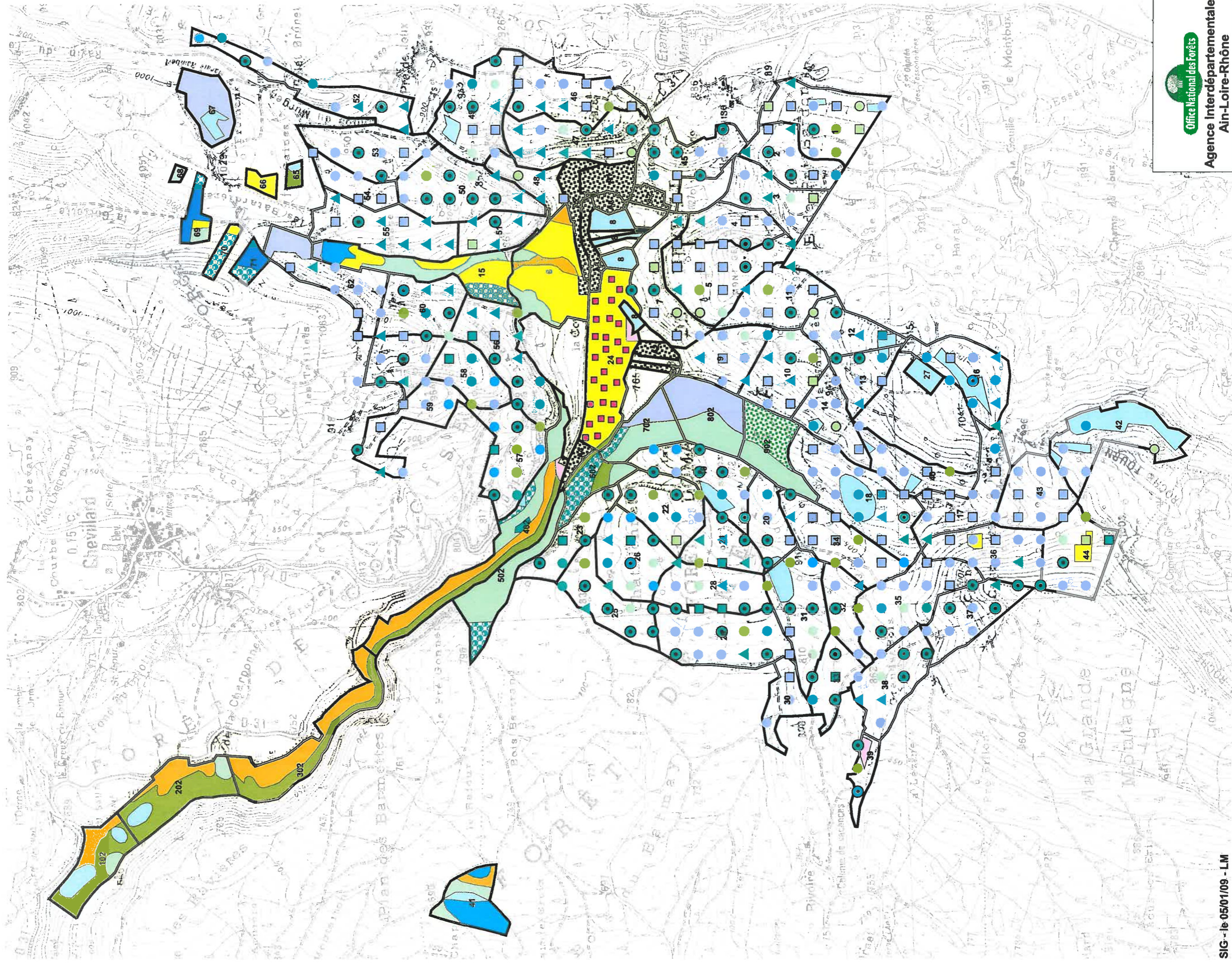
-  pA : Futaie jardinée équilibrée
-  pB- : Futaie jardinée claire à gros bois
-  pB+ : Futaie jardinée riche en gros bois
-  pCf : Futaie jardinée claire à feuillus
-  pD- : Futaie régularisée à petits bois claire
-  pD+ : Futaie régularisée à petits bois dense
-  pE+ : Futaie régularisée à bois moyens dense
-  pEf : Futaie régularisée à bois moyens claire à feuillus
-  pF- : Futaie régularisée à gros bois claire sans régénération
-  pF+ : Futaie régularisée à gros bois riche
-  pGf : Futaie très claire à feuillus

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Carte des peuplements

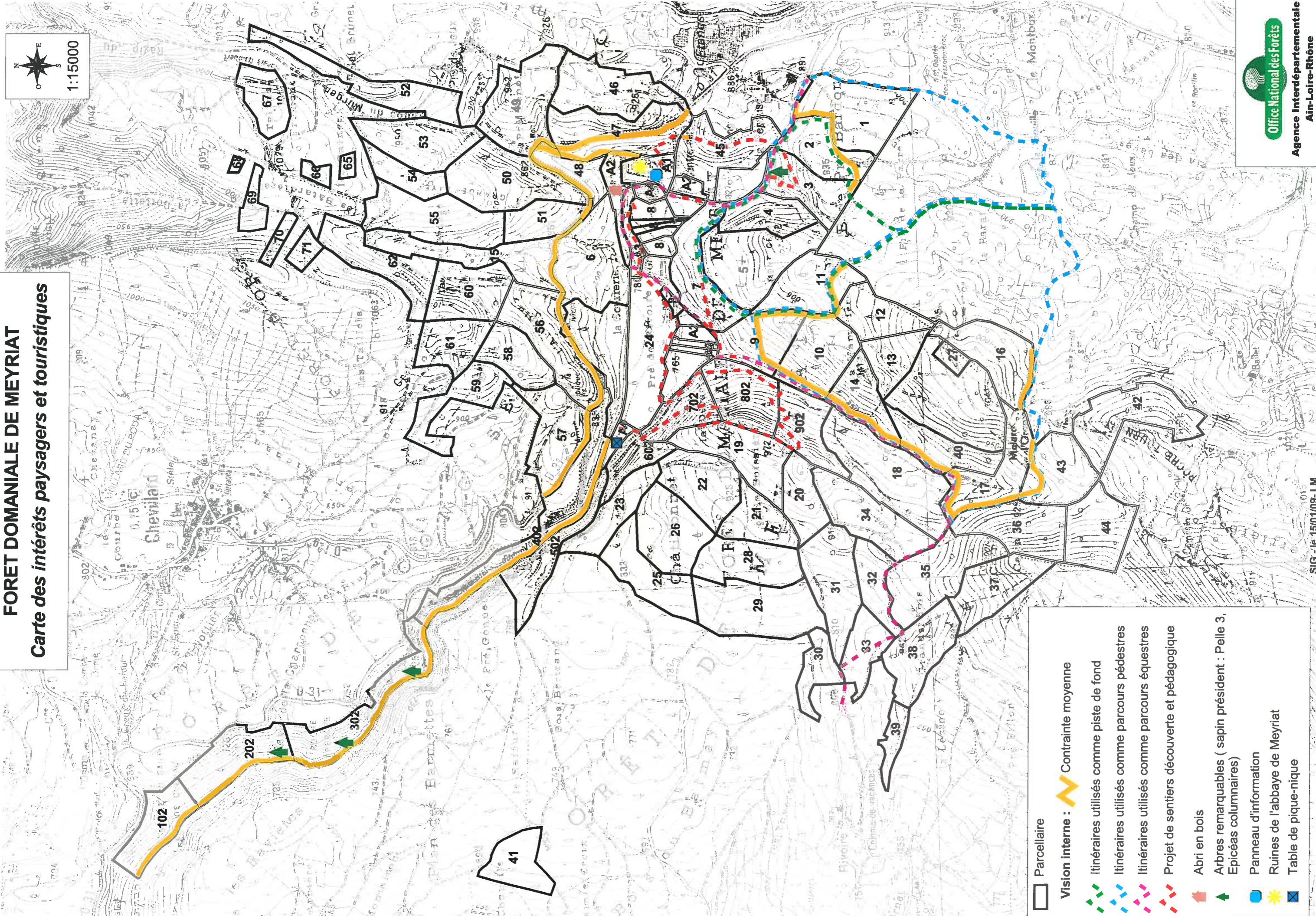


1:15000



FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

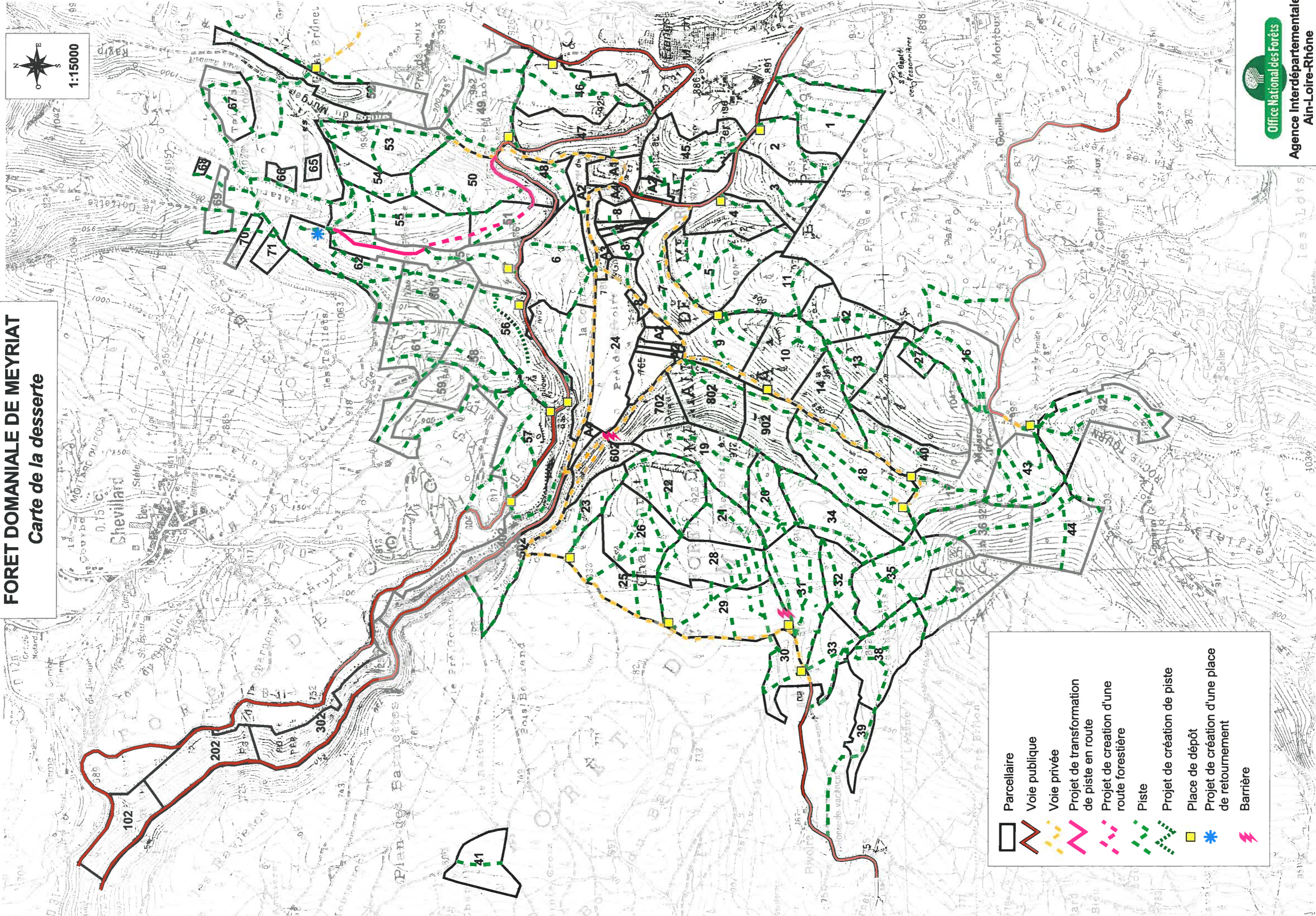
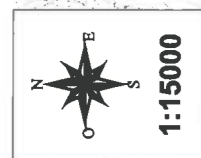
Carte des intérêts paysagers et touristiques



	Parcelle
Vision interne :	
	Itinéraires utilisés comme piste de fond
	Itinéraires utilisés comme parcours pédestres
	Itinéraires utilisés comme parcours équestres
	Projet de sentiers découverte et pédagogique
	Abri en bois
	Arbres remarquables (sapin président : Pelle 3, Epicéas columnaires)
	Panneau d'information
	Ruines de l'abbaye de Meyriat
	Table de pique-nique

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

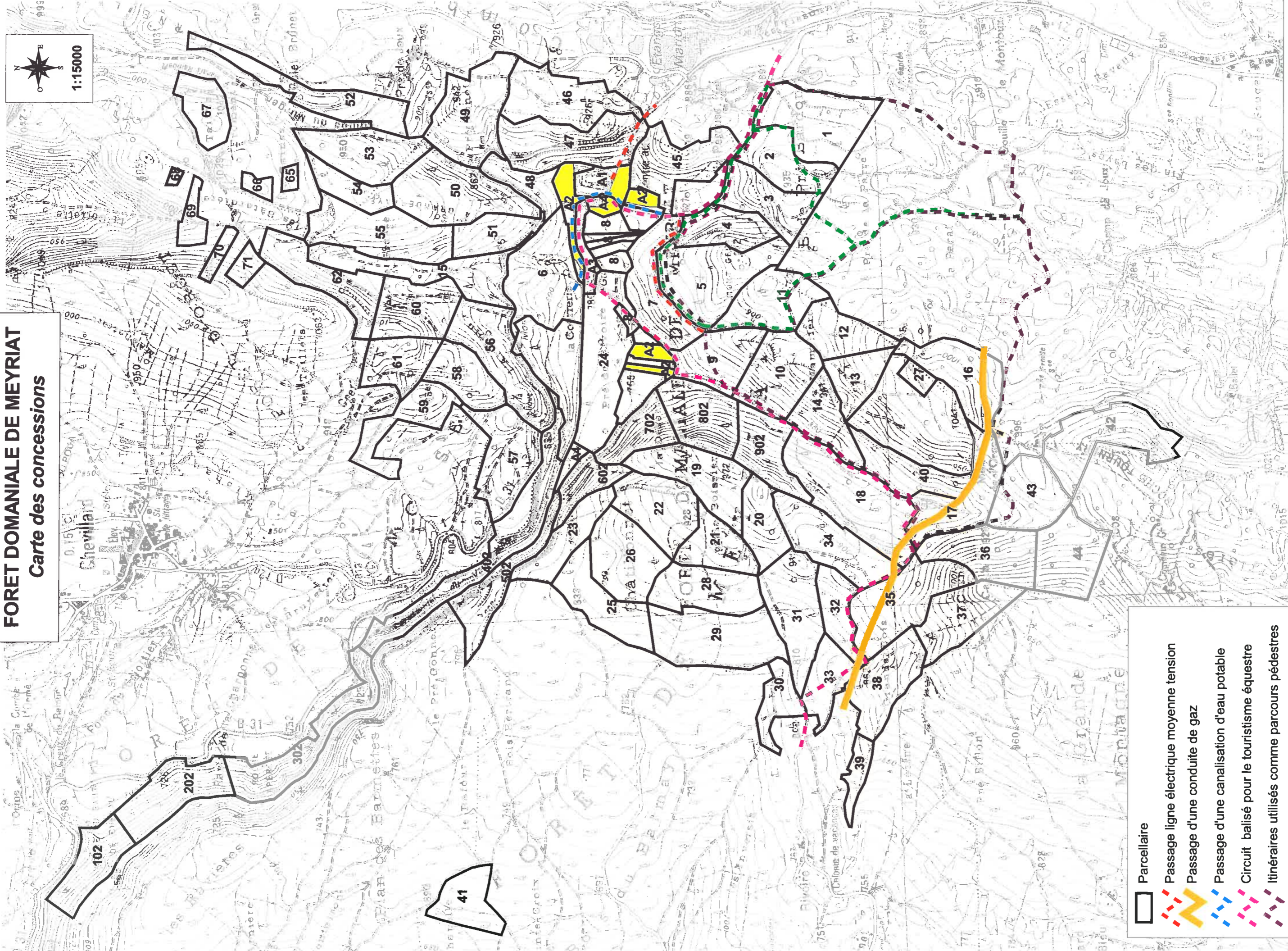
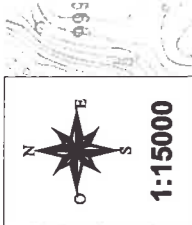
Carte de la desserte



- Parcelle
- Voie publique
- Voie privée
- Projet de transformation de piste en route
- Projet de création d'une route forestière
- Piste
- Projet de création de piste
- Place de dépôt
- Projet de création d'une place de retournement
- Barrière

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Carte des concessions



- Parcelle
- Passage ligne électrique moyenne tension
- Passage d'une conduite de gaz
- Passage d'une canalisation d'eau potable
- Circuit balisé pour le tourisme équestre
- Itinéraires utilisés comme parcours pédestres
- Itinéraires utilisés comme pistes de fond
- Location de pré pour 5,27 ha

FORET DOMANIALE DE MEYRIAT

Carte d'aménagement



1:15000

